



PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA CORSE

Annexe 9 – Schéma d'Organisation Territorial des Outils et Équipements Culturels Structurants

Approuvé par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2015



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 5

LE SCHÉMA D'ORGANISATION TERRITORIAL DES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS STRUCTURANTS..... 7

Contexte législatif.....7

Objectifs généraux et spécifiques7

Les enjeux du PADD.....8

Méthodologie.....9

① ÉTAT DES LIEUX 5

1. *Les équipements culturels dans les territoires, rôle et place au sein des bassins de vie*.....7

2. *L'inscription territoriale de la culture : une répartition, une accessibilité et une visibilité inégales*9

3. *Les politiques de « l'éphémère récurrent » : une valorisation du tissu artistique et culturel local*.....13

4. *Les dynamiques socio-économiques du secteur culturel insulaire*23

② SYNTHÈSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET PRÉCONISATIONS PAR SÉQUENCES TERRITORIALES..... 5

③ L'ARMATURE URBAINE DE LA CULTURE..... 13

1. *La carte de l'armature urbaine de la culture*15

2. *Les principes d'aménagement propres à chaque niveau de l'armature urbaine de la culture*19

④ MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA..... 23

1. *Les critères d'implantation d'un équipement culturel*.....25

2. *Les indicateurs de suivi*.....28

3. *Constitution d'une base de données*28

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 – Les équipements culturels permanents en 2013

Carte 2 – Les équipements d'enseignement et de formation culturels et artistiques en 2013

Carte 3 – Les festivals culturels en 2013

Carte 4 – Les festivals de cinéma et de théâtre en 2013

Carte 5 – Les festivals d'art en 2013

Carte 6 – Les festivals de littérature en 2013

Carte 7 – Les festivals de musique en 2013

Carte 8 – Le patrimoine immatériel en 2013

Carte 9 – La pratique du chant en 2013

Figure 10 – Les emplois salariés par catégories culturelles

Figure 11 – Le nombre d'établissements par catégories culturelles

Carte 12 – La carte de l'armature urbaine de la culture

INTRODUCTION

Le diagnostic stratégique du PADD a mis en exergue que **la Corse bénéficie d'une identité forte caractérisée par une culture, une langue et un patrimoine** qui sont le socle commun d'un contrat social mais aussi vecteur d'un développement économique important à travers la valorisation de styles musicaux, picturaux, artistiques et littéraires spécifiques.

Cependant, le diagnostic a aussi mis en évidence des freins au développement de la culture avec **une faiblesse et une mauvaise répartition des infrastructures et des offres de formation artistique**, de nombreuses contraintes géographiques et sociales qui diminuent les possibilités pour la Corse de s'intégrer au marché mondial des industries culturelles et créatives, un **cloisonnement des pratiques**, une **offre fragile** reposant en grande partie sur les structures associatives et enfin **des zones rurales enclavées et des quartiers sensibles encore à la marge des politiques culturelles actuelles**.

Face à ce constat, l'Assemblée de Corse a souhaité, dans le cadre du PADDUC, disposer d'un schéma d'organisation territorial des outils et équipements culturels structurants, non seulement pour doter la région d'un cadre d'actions spécifique mais aussi car la culture a tout son rôle à jouer dans le projet de développement territorial de la Corse.

Le schéma d'organisation territorial des outils et équipements culturels est un **volet prospectif et propositionnel du SAT**. Il comporte à la fois une présentation de l'armature urbaine de la culture à l'échelle régionale mais aussi une **vision prospective des besoins** et des manques en fonction des territoires, ainsi qu'un certain nombre de **préconisations** à l'attention des collectivités publiques qui mettent en œuvre des projets de développement territoriaux.

Il présente la culture à la fois, comme un **service public de proximité**, et comme un **levier de développement des territoires et un outil de lutte contre les inégalités**.

LE SCHÉMA D'ORGANISATION TERRITORIAL DES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS STRUCTURANTS

CONTEXTE LÉGISLATIF

La loi du 22 janvier 2002, précise que le PADDUC « fixe les objectifs du développement économique, social, culturel et touristique de l'île ainsi que ceux de la préservation de son environnement », et doit « déterminer les principes de localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, des espaces naturels, des sites et des paysages à préserver, des extensions urbaines, des activités industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, forestières, touristiques, culturelles et sportives ».

La loi du 5 décembre 2011 relative au PADDUC précise encore les choses en matière culturelle, en disposant que le plan **défini une stratégie en matière de développement culturel, fixe les orientations fondamentales** en matière de protection et de mise en valeur du territoire, définit les principes d'aménagement de l'espace qui en résultent et **détermine l'implantation des grands équipements, la localisation préférentielle et les principes de localisation des activités culturelles.**

L'Assemblée de Corse a souhaité, dans le cadre du PADDUC, disposer d'un schéma d'organisation territorial des outils et équipements culturels structurants. La réalisation de ce schéma a été validée par deux délibérations, l'une sur le modèle de développement en date du 26 juillet 2012 et l'autre sur le PADD le 30 janvier 2014.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

Le schéma territorial d'organisation des outils et équipements culturels structurants est un **schéma de cohérence** qui permet d'**établir une vision partagée** et d'**assurer la prise en compte des enjeux culturels** identifiés aux différentes échelles de planification et d'aménagement.

Le schéma a pour principal objectif de concourir au développement culturel et patrimonial de la Corse, et de pallier les effets des fractures territoriales. Le schéma est un moyen d'envisager le développement culturel à travers une approche territoriale.

L'analyse de l'armature urbaine de la culture permet d'**identifier les bassins de vie où les manques sont les plus criants** et d'**envisager l'implantation ou le renforcement d'équipements** en fonction des contextes et des niveaux de pôles¹.

¹ Livret I – Diagnostic – P 92 – « Le PADDUC propose une définition de l'armature urbaine régionale hiérarchisée en cinq niveaux de pôles en raison du niveau de services offert à la population. Cette armature est la base du projet de développement inscrit dans le PADDUC dont l'une des priorités est de réduire les fractures territoriales et les inégalités sociales qui en découlent. Aussi, il semblait pertinent d'appliquer l'analyse factorielle aux pôles de l'armature avec dans la perspective de pouvoir apporter à chaque territoire, à chaque espace, les solutions d'aménagement, d'équipement et de développement les mieux adaptées dans le cadre de la mise en œuvre du document régional stratégique. »

Les objectifs de ce schéma sont notamment de disposer d'une vue prospective pour pouvoir :

- Anticiper les besoins
- Contribuer à un meilleur maillage de l'espace culturel régional
- Garantir un meilleur accès à une offre culturelle de proximité
- Caractériser les pôles de l'armature urbaine de la culture en rendant visible la dynamique culturelle de chaque pôle
- Valoriser le potentiel culturel régional et local
- Favoriser le développement de filières culturelles comme « filières économiques productives »
- Rendre solidaire les territoires

Le schéma d'organisation territorial des outils et équipements culturels structurants vient non seulement répondre à un besoin de compléter le diagnostic du PADDUC, en y incluant de nouveaux éléments d'analyse, notamment sur le volet socio-économique, et en y incluant des données spatialisées ; mais il vient aussi et surtout présenter une **carte de l'armature urbaine de la culture** à l'échelle régionale, qui identifie à la fois des niveaux de pôles, au même titre que l'armature urbaine du PADDUC, et des séquences territoriales, c'est-à-dire, des secteurs géographiques cohérents où des problématiques spécifiques se posent et pour lesquelles les niveaux de planification inférieurs devront nécessairement prendre en compte cette problématique, dans leurs projets de développement, d'urbanisation, et de planification territoriale.

Le schéma, intégré pleinement au PADDUC, n'a pas vocation à traiter de la coordination des outils culturels et des acteurs, ni des modalités d'intervention de la CTC en matière d'action culturelle. Il vient essentiellement répondre aux problématiques liées à « l'aménagement culturel » du territoire : la répartition des équipements, leur accessibilité, leur cohérence au sein des bassins de vie, ou encore leur spécialisation ou leur complémentarité.

LES ENJEUX DU PADD

Le PADD a mis en avant des objectifs à poursuivre pour le développement de la culture insulaire. Le schéma d'organisation des outils et équipements culturels structurants ne reprend que les objectifs spatialisés du PADD, c'est-à-dire ceux faisant l'objet d'un lien entre territoire, équipement et aménagement.

Les enjeux spatialisés qui trouvent réponse dans le schéma sont les suivants :

- La valorisation des cultures fragiles
- Le renforcement de la place de la Corse au cœur du bassin Méditerranéen
- La réduction de la fracture territoriale et culturelle
- Le renforcement de l'offre de formation et de valorisation des compétences locales
- L'amélioration de l'accessibilité aux équipements culturels
- Le renforcement des réseaux et la mutualisation
- La consolidation de l'offre événementielle

En revanche, tous les objectifs plus spécifiques comme les politiques culturelles, de la langue corse ou patrimoniales et archéologiques, ne seront pas traités dans le schéma car il s'agit de domaines disposant déjà d'outils de mise en œuvre ou de politiques d'interventions structurées, ou encore d'un cadre réglementaire défini comme pour l'archéologie ; ou alors car ils ne sont pas directement reliés à une problématique d'équipement et/ou d'accès à la culture. Toutefois la coordination entre ces différents niveaux d'intervention reste indispensable.

MÉTHODOLOGIE

Le diagnostic, destiné à recenser et à localiser géographiquement les principaux équipements et lieux culturels des différents bassins de vie de la région, s'appuie sur les bases de données de l'INSEE complétées de diverses autres sources, dont celles de la Direction de la Culture et du Patrimoine de la CTC, la Direction de la Langue Corse de la CTC, du Ministère de la Culture, ainsi que de la DRAC.

Toutefois, la création artistique étant multiforme, l'analyse ne s'est portée que sur les lieux institutionnels : théâtres, musées, salles de concert etc... elle a également pris en compte le foisonnement des acteurs culturels, en englobant la culture dite événementielle. Pour la plupart, il s'agit de festivals et événements festifs organisés par les acteurs de la culture et du patrimoine. En revanche, elle n'a pas inclus les structures de création elles-mêmes (compagnies, producteurs, groupes musicaux etc...), avec ou sans lieu de répétition.

Ce type de recensement devra intervenir en aval. Car celui-ci permet aussi d'avoir une meilleure connaissance des pratiques culturelles.



ÉTAT DES LIEUX

Les équipements culturels jouent un rôle clé dans l'aménagement du territoire, la pratique et le ressenti des habitants. Leur présence ou leur absence, leur localisation, le type d'équipement n'induisent pas les mêmes problématiques.

Avant de s'intéresser à l'état des lieux des équipements culturels en Corse, il est important de cerner les différents usages et catégories induits pas ces mêmes équipements.

1. LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DANS LES TERRITOIRES, RÔLE ET PLACE AU SEIN DES BASSINS DE VIE

1.1. Les lieux de diffusion permanente : des repères territoriaux structurants

Les théâtres, les salles de concert ou tout autre lieu de diffusion culturelle, les collections permanentes des musées, les films et les livres des bibliothèques sont directement accessibles dans des **lieux précis chargés d'en assurer une diffusion permanente**.

Ces lieux qui sont des équipements culturels revêtent une place importante dans la ville et au sein des bassins de vie.

Au même titre que les équipements publics structurants comme la mairie, les écoles, les équipements sportifs, ou les commerces de proximité, **ils constituent des repères pour la population** résidente ou de passage.

1.2. Dimension et rôle social des équipements culturels

En tant que lieux où se croisent les publics, **les équipements culturels sont porteurs de proximité, de mixité sociale** et créateurs d'espaces de convivialité dans l'urbain comme dans le rural.

Il ne suffit pas de créer un équipement ou de réhabiliter un lieu à vocation culturelle pour que celui-ci soit considéré comme un repère par les populations. Il s'agit aussi de **la capacité à se rendre visible et à créer des liens** avec le tissu associatif, les populations et les autres établissements culturels du bassin de vie.

1.3. Typologie des équipements culturels

Tous les équipements culturels ne bénéficient pas du même rayonnement, ni de la même régularité de fréquentation. On peut distinguer :

Les bibliothèques

Les bibliothèques sont au service des politiques culturelles depuis un demi-siècle, elles sont d'ailleurs les meilleurs exemples d'équipements culturels de proximité, ouverts et accessibles à tous.

Les bibliothèques sont souvent le service municipal le plus fréquenté par la plus large fraction de la population. Au-delà même du rôle de diffusion de la lecture publique, elles remplissent également un rôle social auprès des populations qu'il est aujourd'hui encore difficile de mesurer.

Les médiathèques

Les médiathèques constituent une **nouvelle génération d'équipements culturels**, pluridisciplinaires, ouverts sur les agglomérations et/ou ancrées dans les territoires et dans les quartiers.

Elles entretiennent des relations fortes aux territoires qui les accueillent, permettent la création de lien social et de mixité sociale.

Les salles de spectacles et les cinémas

Les salles de spectacles et les cinémas ont eux aussi une place importante dans le développement urbain. Ils **constituent une offre discriminante dans le choix d'installation des populations.**

Ces équipements offrent une vie culturelle régulière et ouverte sur l'extérieur, ils sont un élément indispensable d'un développement culturel équilibré.

Les lieux d'exposition, les lieux de spectacles occasionnels et les musées

Les lieux d'exposition, les lieux de spectacles occasionnels ou encore les musées, sont des équipements qui peuvent bénéficier d'une forte attractivité, notamment pour les musées, mais qui sont considérés comme **des équipements de fréquentation occasionnelle.**

Ils constituent des équipements structurants pour les territoires mais les populations sont amenées à les fréquenter de façon moins régulière.

Leur présence est capitale pour la vitalité des territoires et leur attractivité mais l'impact en termes de pratiques culturelles est moins important que pour les cinémas ou encore les bibliothèques.

Les lieux d'enseignement et de pratique culturels et artistiques

Les lieux d'enseignement et de pratique culturels et artistiques sont des équipements pour la plupart structurants et gérés soit par des associations soit par des collectivités locales.

Ils contribuent significativement à l'offre culturelle sur un territoire. Ils permettent à la fois un accès à la culture via une pratique régulière et/ou occasionnelle. Ils diffusent des spectacles, concourent à la création artistique et, à ce titre, jouent un rôle non négligeable dans le développement économique et concourent à la création d'emploi.

Les lieux de création

Les locaux de répétition (théâtre, musique et danse) ainsi que les studios d'enregistrement et de tournage sont des équipements spécialisés et professionnels indispensables à la création insulaire.

Peu ouverts au public, leur visibilité n'est pas assurée auprès des publics, mais ils constituent pourtant des lieux indispensables à la création insulaire.

Ces équipements ne font pas l'objet d'un diagnostic au titre de ce schéma mais devront être diagnostiqués en aval dans la cadre de la constitution d'une base de données par la CTC.

Les technologies de l'information et de la communication

Même s'il ne s'agit pas d'un équipement culturel au sens premier du terme, les Technologies de l'Information et de la Communication sont omniprésentes dans l'ensemble des activités humaines, et la culture n'échappe pas à ce changement sociétal majeur.

L'accès à la culture passe aussi aujourd'hui par un accès de qualité à des infrastructures de réseaux de télécommunication. La multiplication des supports numériques pour la culture est un enjeu majeur, aussi bien en termes d'accès à la culture, qu'en termes de diffusion des œuvres pour les artistes.

Il s'agit là aussi d'un enjeu en termes de réduction de la fracture territoriale et sociale. Ce thème ne sera pas directement traité dans ce schéma dans la mesure où le PADD consacre une part importante au développement des NTIC².

² Livret II – PADD – P 125-126

2. L'INSCRIPTION TERRITORIALE DE LA CULTURE : UNE RÉPARTITION, UNE ACCESSIBILITÉ ET UNE VISIBILITÉ INÉGALES

2.1. Une répartition territoriale discriminante des équipements culturels

La carte des équipements culturels met en évidence des problématiques différentes selon les territoires.

On peut distinguer trois types de zones :

- **les zones dynamiques** : sont des zones au développement culturel multiforme
- **les zones intermédiaires** : sont des zones où le développement culturel est fragmenté
- **l'espace contraint** : sont des zones où l'on note une très faible présence d'équipements culturels
- **la zone de dilution** : est un espace atypique où l'implantation des équipements culturels ne permet pas une structuration de la zone

Zones dynamiques : un développement culturel pluri-forme

Les zones dynamiques sont composées de :

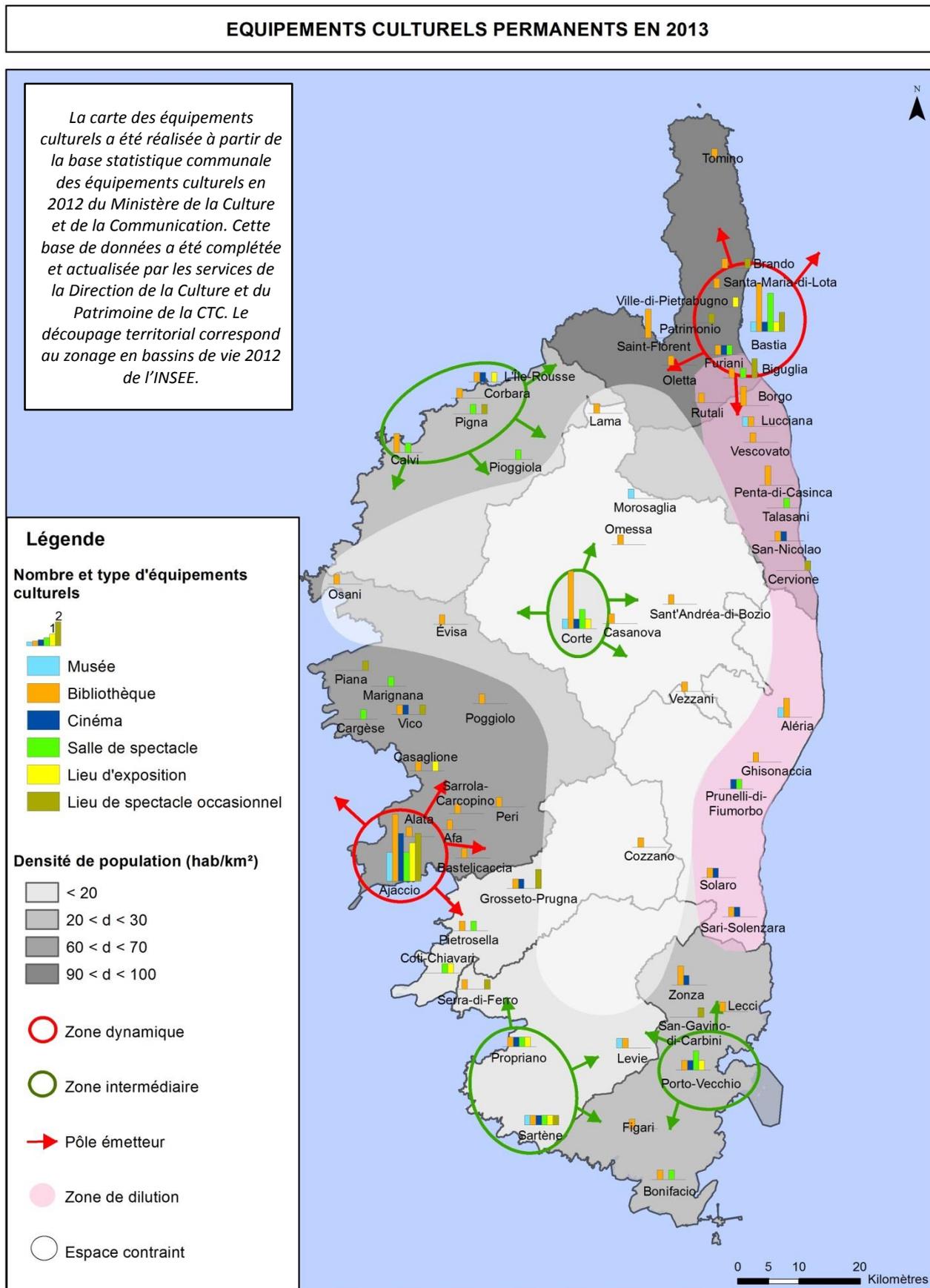
- **L'agglomération ajaccienne** : le bassin de vie d'Ajaccio présente une concentration d'équipements sur la commune d'Ajaccio. Les communes de l'agglomération ainsi que celles formant le bassin de vie sont pour la plupart dépourvues d'équipements. Sur la rive sud, seule la commune de Grosseto-Prugna fait figure d'exception avec plusieurs équipements culturels. La question de l'accessibilité est donc essentielle, à la fois pour les communes péri-urbaines, mais aussi pour les communes plus éloignées, notamment celles de l'ouest corse, qui sont dépendantes de l'offre culturelle ajaccienne.
- **L'agglomération bastiaise** : la région bastiaise est, elle aussi, considérée comme une région dynamique même si le nombre et le type d'équipements disponibles est moins important que pour la région ajaccienne. Les communes formant le bassin de vie, ne disposent que de peu, voire pas, d'équipements culturels, ce qui rend la commune de Bastia soumise à une fréquentation allant au-delà des communes limitrophes, en incluant une partie des habitants de la Casinca. Bien qu'il s'agisse d'une zone dynamique, au regard de la densité de population, on peut considérer qu'il existe un retard en terme d'équipements culturels dans cette zone.

On peut considérer que certains équipements présents dans les villes d'Ajaccio et de Bastia, bénéficient à l'ensemble des insulaires, notamment pour les salles de spectacle et/ou de concert car leur taille (nombre de places) et leur programmation leur confèrent une envergure régionale.

Zones intermédiaires : un développement culturel fragmenté

Les zones intermédiaires sont composées de :

- **La Balagne** : Les équipements culturels se situent principalement autour de Calvi et d'Ile-Rousse. Ces équipements sont peu nombreux au regard de la population locale et touristique. En revanche, quelques villages de l'intérieur se distinguent par la présence d'équipements spécialisés qui sont le témoin d'une dynamique territoriale visible. Ces petits pôles culturelles et artistiques font de la Balagne une région culturellement riche toutefois le faible nombre d'infrastructures contraint les possibilités d'accès à la culture pour les populations.
- **Le Sartenais-Vainco** : La microrégion est caractérisée par la présence d'équipements équivalents en nombre et en type entre Propriano et Sartène. Ces deux villes, au profil quasi identique, se sont dotées d'équipements culturels de même nature sans spécialisation, ni mutualisation des infrastructures alors que les villes ne sont qu'à moins de 20 minutes de temps de trajet l'une de l'autre. Ce qui signifie que les équipements se font concurrence dans une même zone au lieu d'être complémentaires.
- **Extrême Sud** : Les villes de Porto-Vecchio et Bonifacio concentrent la quasi-intégralité des équipements culturels de la micro région. La zone est caractérisée par une faiblesse des infrastructures culturelles alors que Porto-Vecchio est un pôle secondaire de l'armature urbaine régionale. On peut considérer que la région est sous dotée au regard des enjeux de développement qui se dessinent pour l'Extrême Sud. Cette zone, malgré la fréquentation touristique importante, n'a pas véritablement développé une dynamique autour de la culture, malgré la présence d'un équipement spécialisé comme la Cinémathèque de Corse à Porto-Vecchio.



Carte des équipements culturels

L'inscription territoriale de la culture : une répartition, une accessibilité et une visibilité inégales

- **Corte** : La ville de Corte fait figure d'exception au sein de l'espace contraint. Elle est le point d'accès à la culture de l'ensemble du Centre Corse. On note un développement des équipements culturels principalement lié à la présence de l'Université de Corse. Corte fait donc face à un double enjeu, celui de disposer d'équipements de qualité pour les étudiants ainsi que pour la population du monde rural qui l'entoure.

L'espace contraint : une faible présence d'équipements culturels

L'espace contraint est composé **de la Corse rurale de l'intérieur et l'extrême ouest Corse**.

Situé au centre de l'île, s'étalant du nord au sud, ainsi que dans la partie de l'extrême ouest corse, cet espace concorde à la fois avec les plus faibles densités démographiques, ainsi qu'avec les reliefs les plus escarpés. On peut considérer que le développement des équipements culturels dans l'intérieur est une problématique particulièrement difficile à résoudre dans la mesure où cette zone cumule de nombreuses contraintes à la fois physiques et socioéconomiques.

On suppose que c'est dans cette zone que la pratique de la langue et la culture corse est la plus vivace, mais que leur caractère informel ne permet pas d'appréhender leur influence et leur rôle dans la pratique quotidienne culturelle des habitants.

L'espace contraint comprend aussi les communes littorales de l'ouest escarpé. En effet, cette zone détient les mêmes caractéristiques que la corse rurale de l'intérieur dans la mesure où ces communes ont une faible démographie, un faible taux d'équipements et d'offre culturelle en général. Ce phénomène est renforcé par le fait que les communications se font sur de petites routes étroites qui allongent les temps de parcours et rendent cette zone assez éloignée des champs de diffusion de la culture. Seules quelques bibliothèques sont présentes dans cette zone isolée.

La zone de dilution

Enfin, il existe un territoire atypique qui se trouve à la limite entre la zone intermédiaire et l'espace contraint. Cette zone de dilution s'étend **sur le littoral oriental du sud de Bastia jusqu'au nord de Porto-Vecchio**. On observe un certain nombre d'équipements en chapelet le long des axes routiers mais leur faible nombre et leur manque de concentration, ne permet pas d'identifier de pôles de développement culturel privilégié au sein de cet espace étendu. De plus, la multiplication d'équipements de même nature amplifie le manque de complémentarité et de visibilité des équipements culturels.

Sur l'ensemble du territoire, on constate que le réseau de bibliothèques maille les microrégions, ce qui permet un accès à la culture notamment dans les communes rurales faiblement peuplées. Leur mise en réseau, et une gestion des fichiers via les NTIC apparaissent comme un enjeu pour leur maintien.

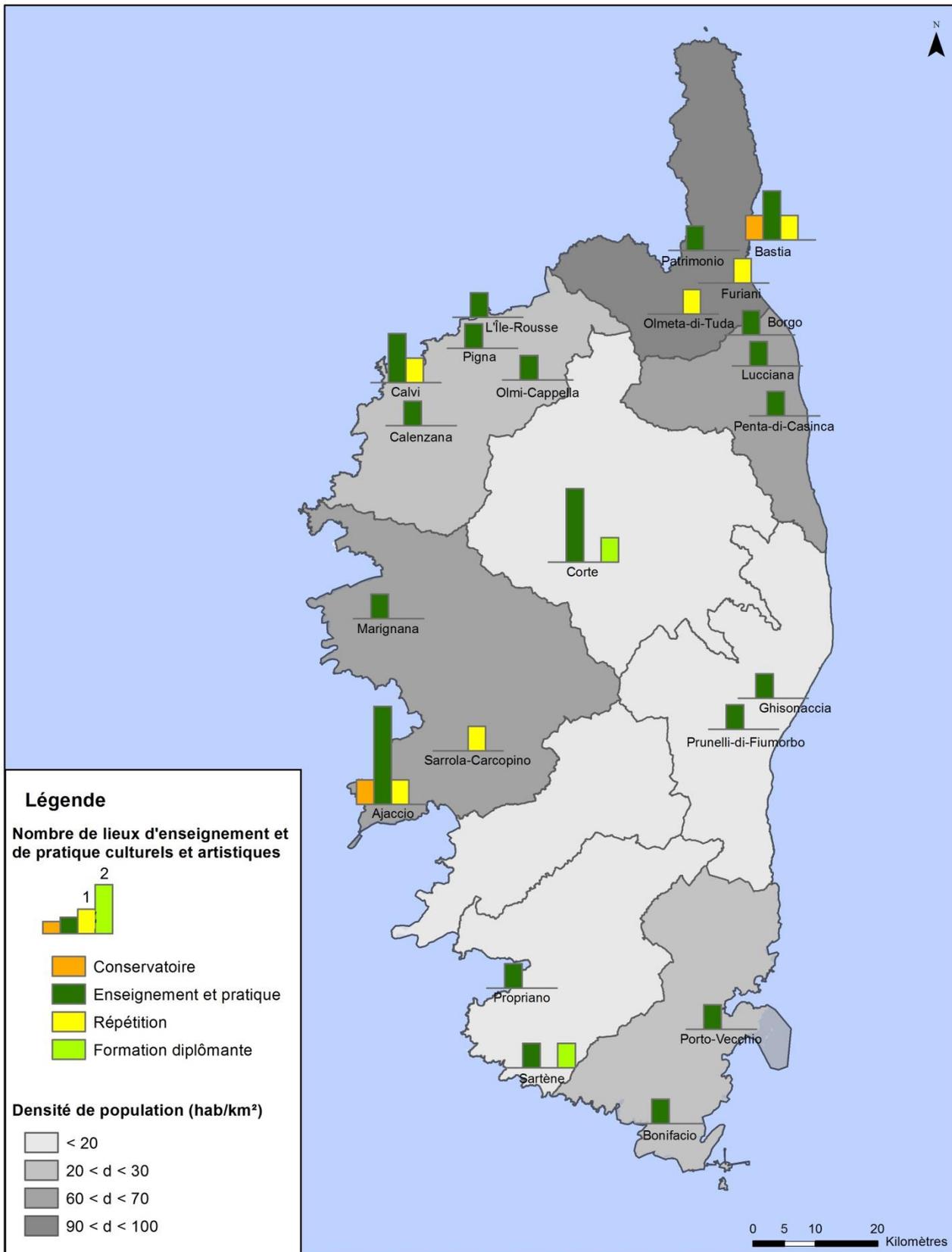
2.2. Faiblesse et répartition inégale de l'accès à la formation et la pratique artistique et culturelle

A l'échelle régionale, on constate une faiblesse des équipements de formation aussi bien amateurs que professionnels. Ajaccio et Bastia disposent d'un Conservatoire de musique et de danse à dimension départementale ainsi que des lieux d'enseignement et des lieux de répétition, ce qui leur permet d'avoir une offre de pratiques pour enfants et adultes. En ce qui concerne les formations diplômantes pour adultes, Corte est, avec l'Université, le seul pôle qui propose une formation diplômante dans le domaine artistique et culturel.

Pour le reste du territoire insulaire, les pôles secondaires et intermédiaires de l'armature urbaine ne disposent que d'un voire deux lieux d'enseignement et de pratique artistiques, ce qui s'avère faible au regard de la population des bassins de vie et des enjeux de développement de ces pôles. Enfin, la présence d'équipements de formation dans des territoires plus isolés et quelques villages, montre qu'il existe des dynamiques locales qui ont vocation à faire vivre les territoires et à proposer une offre à l'année à des populations qui ont peu ou pas accès à une offre culturelle permanente.

Le Schéma des enseignements artistiques de 2013, et notamment la Charte de l'enseignement musical et artistique dans les associations culturelles insulaires, sont des outils au service de la territorialisation de l'enseignement artistique qui visent à limiter les inégalités sociales et territoriales d'accès à la culture. La mise en œuvre de ce schéma ainsi que la ratification de la Charte sont des éléments importants de réduction de la fracture territoriale.

EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION CULTURELS ET ARTISTIQUES EN 2013



Carte des équipements de formation et pratique artistiques et culturels

3. LES POLITIQUES DE « L'ÉPHÉMÈRE RÉCURRENT »³ : UNE VALORISATION DU TISSU ARTISTIQUE ET CULTUREL LOCAL

3.1. Les festivals : fédérateurs symboliques et moteurs d'intégration ?

Aux équipements culturels, s'ajoute la dimension événementielle qui joue pour beaucoup dans la contribution locale à l'offre culturelle régionale.

Dynamisme régional

En effet, l'importance de projets culturels de nature événementielle et festive témoigne du dynamisme de la région et de son ambition d'augmenter l'offre culturelle à destination des habitants et des touristes. A ce titre, un projet de Charte pour les festivals de musique dans l'espace transfrontalier Corse, Sardaigne, Ligurie, Toscane, est en cours. Il permettrait notamment de limiter l'impact sur l'environnement de ces événements, mais aussi et surtout, d'accroître la rentabilité des festivals pour le territoire, en valorisant au maximum les populations, les artistes et les produits locaux.

Constitution d'un imaginaire collectif

C'est aussi et surtout, un moyen de créer des moments festifs, créateurs de mémoire et d'identité dont sont porteurs les territoires. Ces initiatives privées et/ou publiques contribuent à renforcer la coopération territoriale et à favoriser la construction d'un imaginaire collectif. L'évènement culturel constitue aussi un levier d'attractivité et de visibilité pour les équipements culturels existants.

Offre variée sur le territoire

Les quatre cartes thématiques des festivals en Corse montrent une diversité d'offres allant du chant, à la danse en passant par le cinéma et le théâtre ou encore l'art contemporain.

La Haute-Corse se distingue de la Corse-du-Sud par un nombre de festivals et une diversité de l'offre plus importante. Cela fait du Cap Corse et de la région Bastiaise, de la Balagne et dans une moindre mesure de la Casinca et d'une partie de la plaine orientale, les microrégions les plus dynamiques de l'île.

En Corse-du-Sud, seule l'agglomération ajaccienne propose une offre conséquente.

Prédominance des festivals de chant et de musique

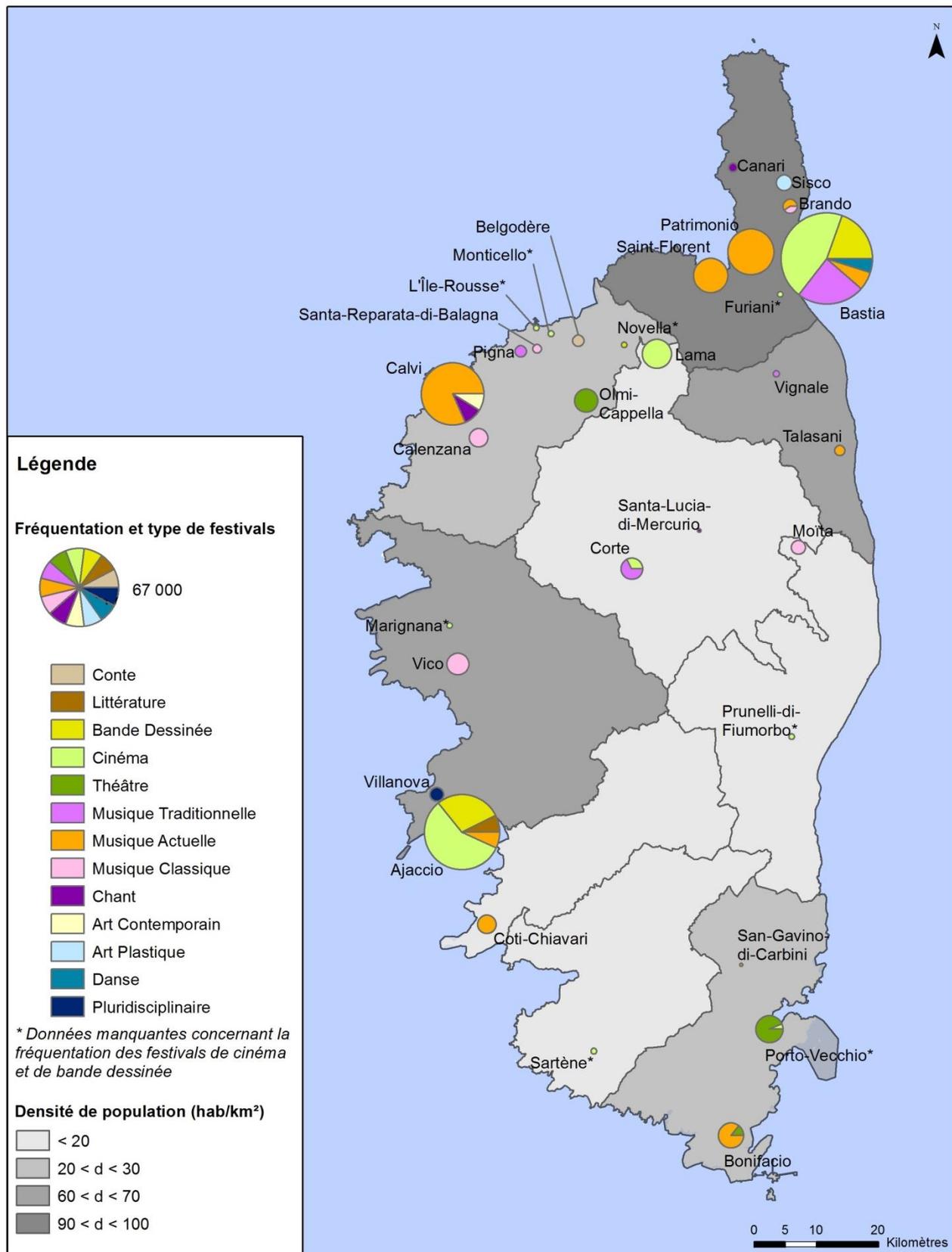
Ce sont les festivals de chant/musique qui sont à la fois les plus nombreux et ceux qui drainent le plus de public. Le littoral est majoritairement orienté vers les musiques actuelles, alors que les villages de l'intérieur ont fait le choix de la spécialisation, autour de la musique classique ou encore de la musique traditionnelle.

Les festivals de cinéma et théâtre sont eux aussi des événements structurants, principalement dans les agglomérations ajacciennes et bastiaises mais aussi en Balagne.

Viennent ensuite, les festivals de littérature, moins nombreux et plus confidentiels, et les festivals d'arts et de danse qui attirent plus de public mais souvent sur des périodes plus longues, notamment s'agissant des expositions.

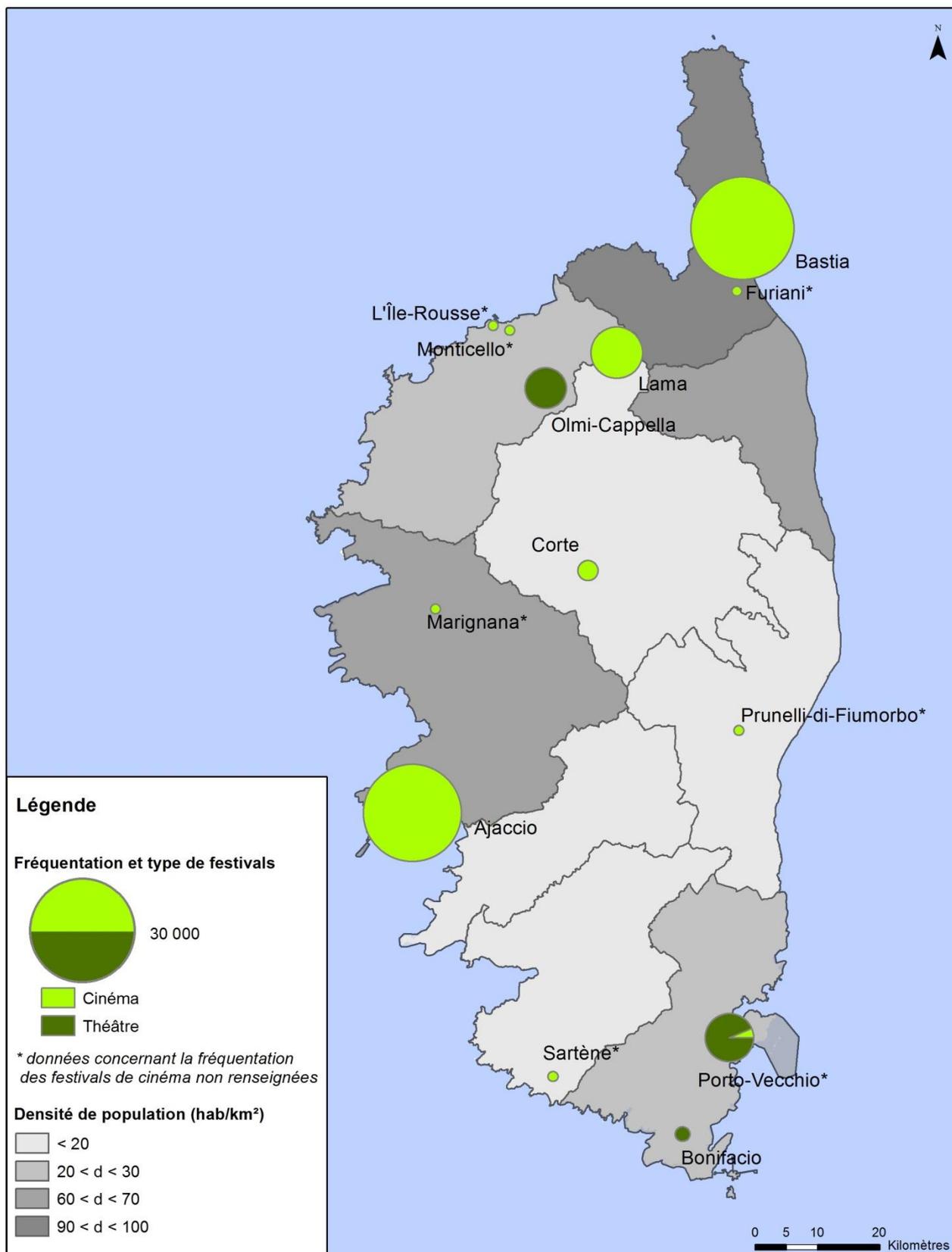
³ Expression consolidée que l'on retrouve notamment dans plusieurs études sur les politiques et équipements culturels de l'agglomération parisienne, élaborées par l'APUR (Agence Parisienne d'Urbanisme) qui signifie « événements festifs qui se produisent régulièrement sur un territoire »

FESTIVALS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE EN 2013

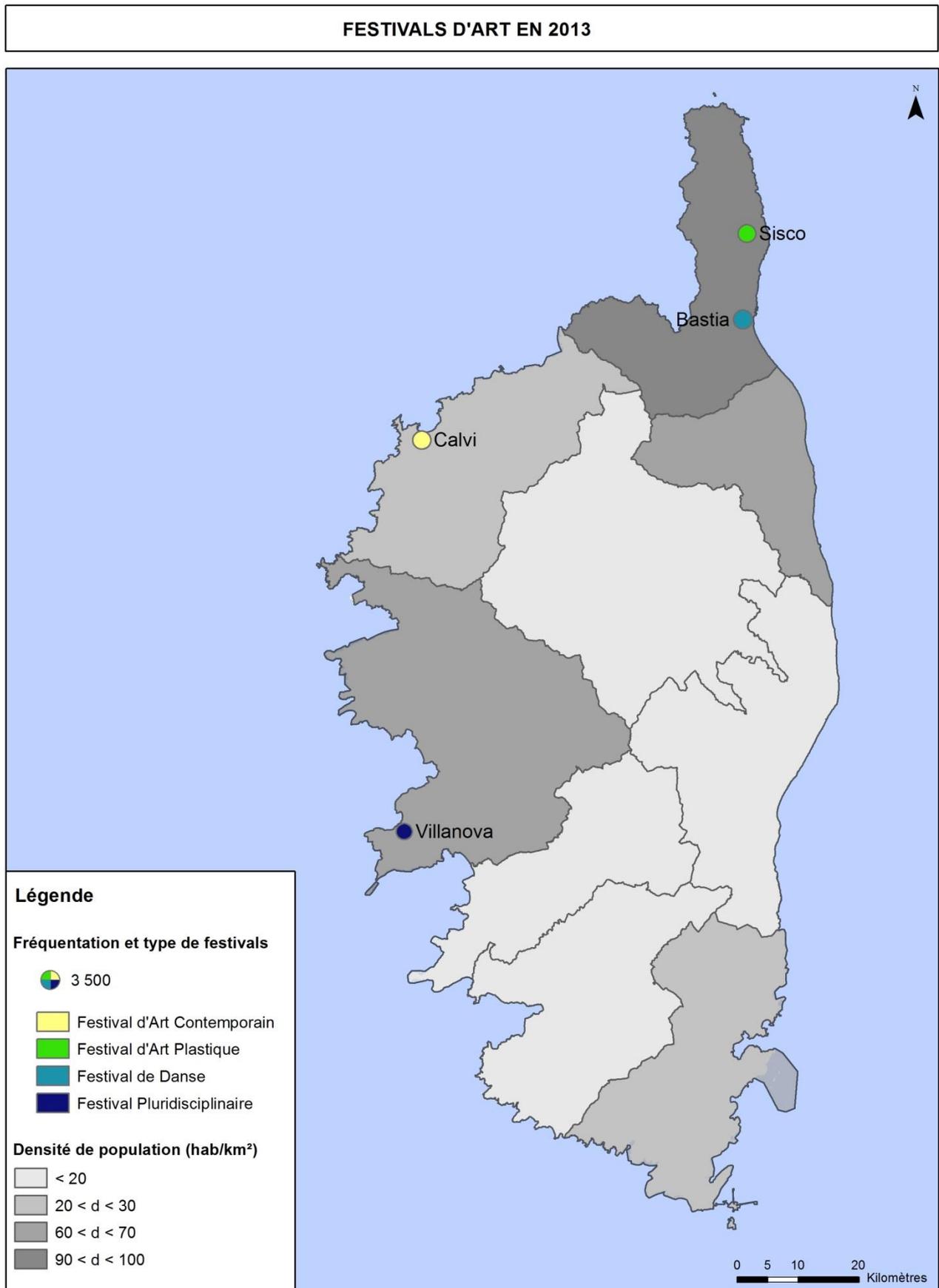


Carte des festivals dans le domaine de la culture

FESTIVALS DE CINÉMA ET DE THÉÂTRE EN 2013

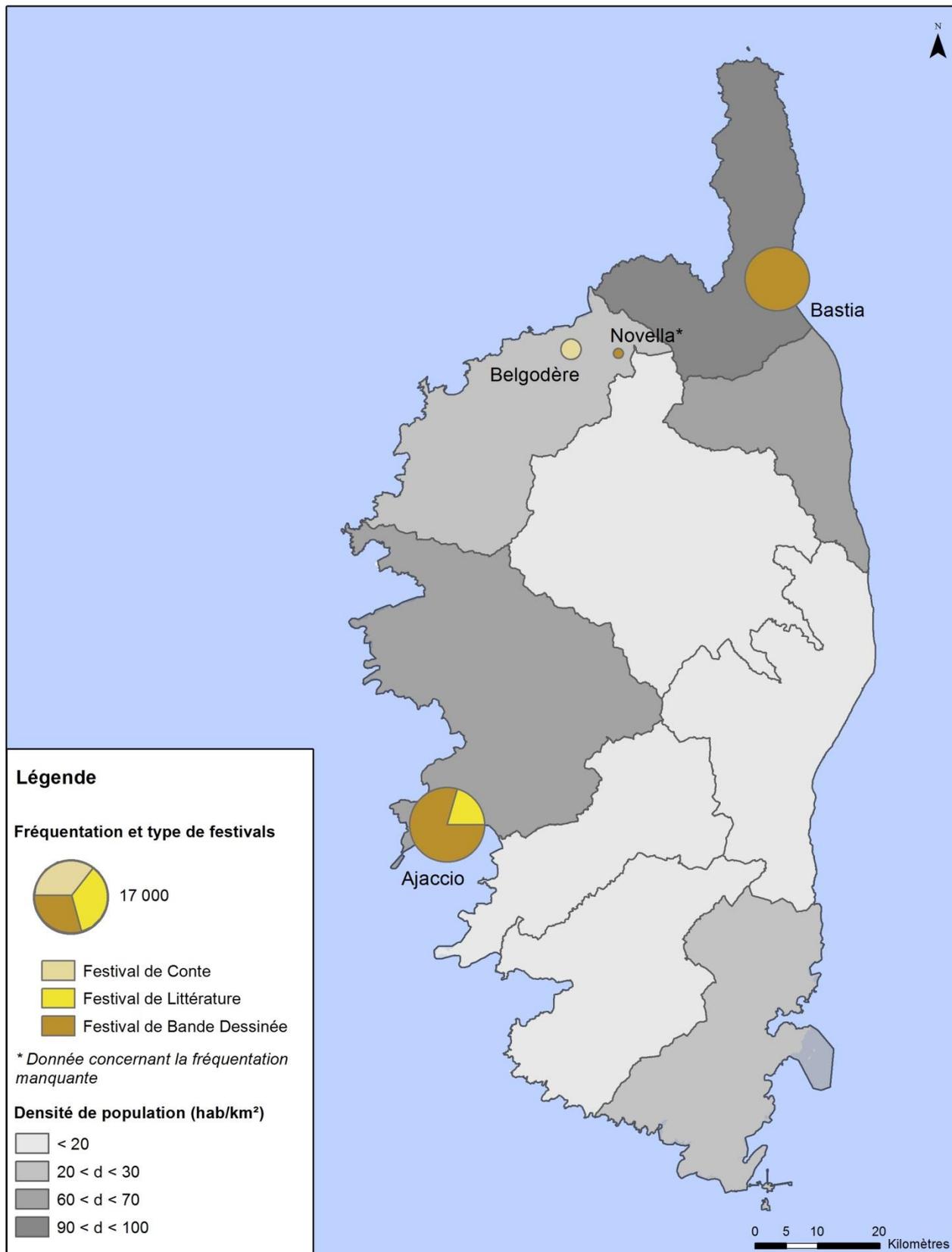


Carte des festivals de cinéma et de théâtre



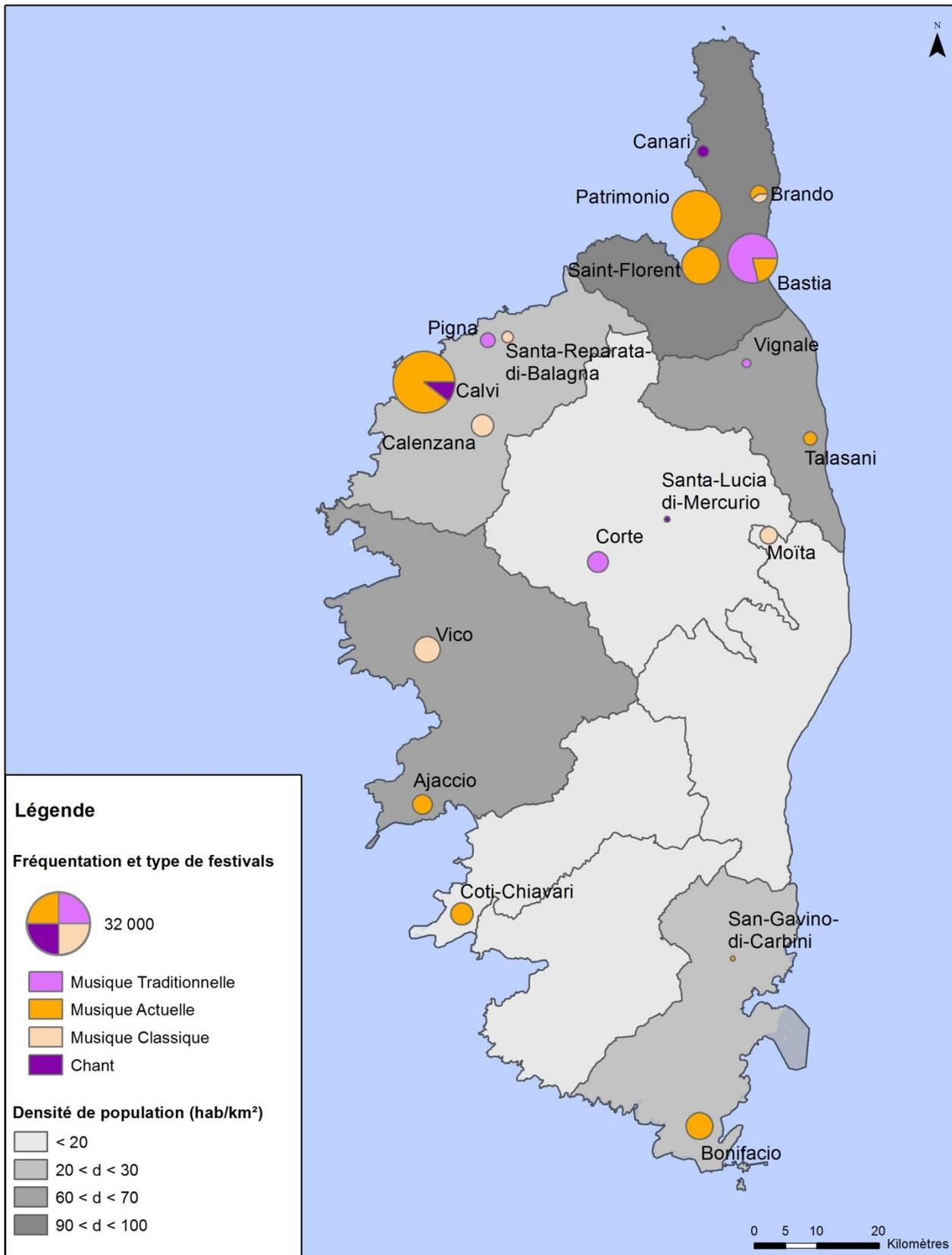
Carte des festivals d'art

FESTIVALS DE LITTÉRATURE EN 2013



Carte des festivals de littérature

FESTIVALS DE MUSIQUE EN 2013



Carte des festivals de musique

3.2. Visibilité des acteurs du patrimoine immatériel sur les territoires

Les acteurs du patrimoine immatériel sont des organismes publics et/ou des associations ou des entreprises privées qui œuvrent dans le domaine de l'expression orale, du savoir, de l'artisanat ou encore de l'animation locale et des événements festifs. Ils constituent à la fois une offre complémentaire et sont le témoin d'un potentiel de développement économique du patrimoine immatériel.

Des dynamiques territoriales visibles et fortes

Tout comme pour les festivals, qui constituent une offre événementielle complémentaire de celles des équipements permanents, la répartition spatiale des acteurs du patrimoine immatériel fait, elle aussi, apparaître une réalité un peu différente de celle décrite dans la carte des équipements culturels. Ici sont mises en lumière des dynamiques territoriales particulièrement visibles et fortes.

On peut distinguer 5 secteurs :

- Le pays bastiais et le cap corse
- La Balagne
- Ajaccio et l'arrière-pays
- La Casinca et la partie nord de la plaine orientale
- L'espace du contraint avec une nouvelle dynamique

Vitalité de l'intérieur

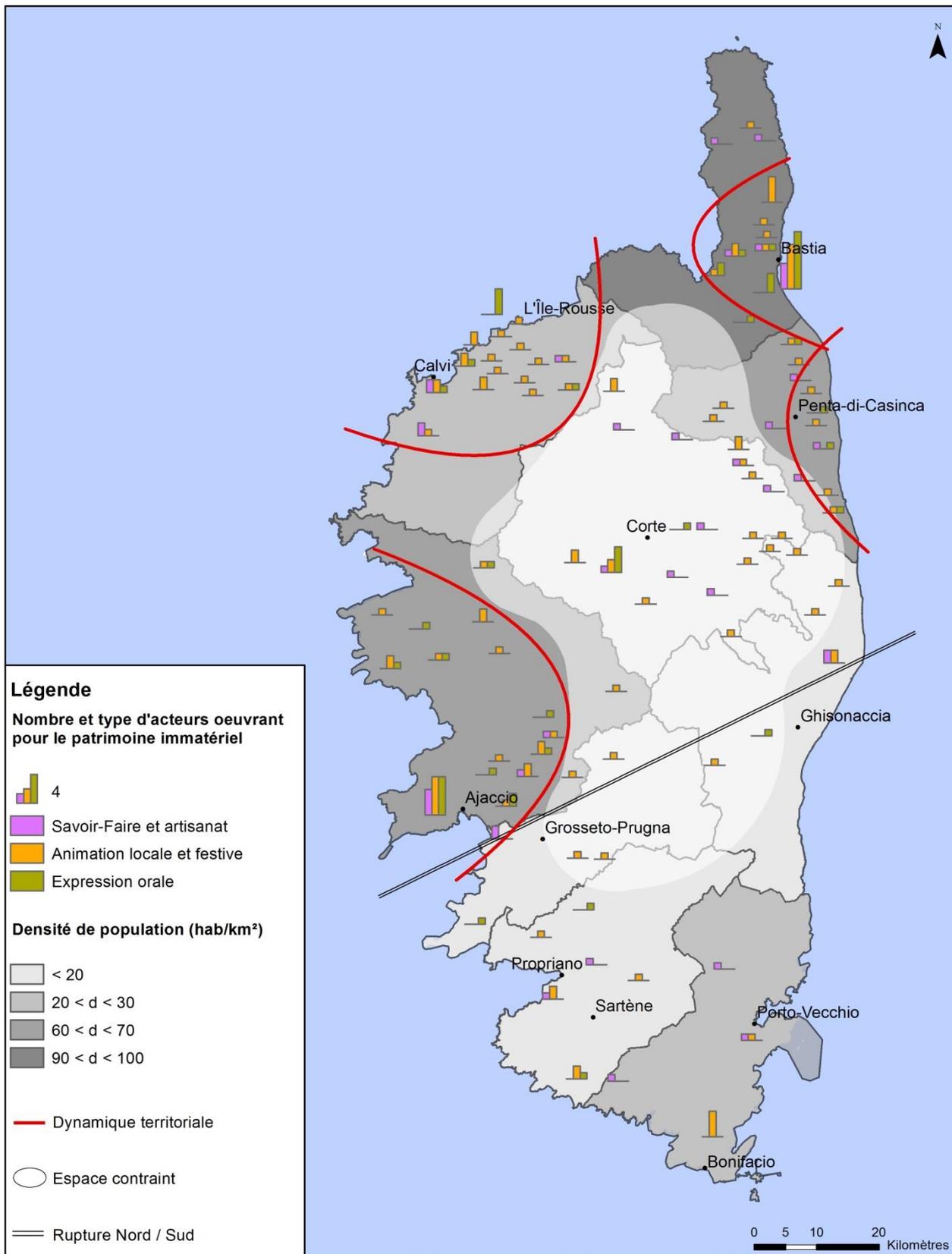
En effet, le plus flagrant sur cette carte est la vitalité retrouvée de l'intérieur. Alors que les villes concentrent plutôt les acteurs de l'expression orale, l'intérieur lui, est davantage mobilisé autour des savoir-faire, de l'artisanat et des événements festifs.

Ce qui signifie que le manque d'équipements culturels et d'une offre culturelle permanente est en partie compensé par des animations traditionnelles et la valorisation des savoir-faire et productions locales. Cette vitalité est aussi le témoin de pratiques et célébrations culturelles et linguistiques particulièrement visibles dans l'intérieur.

On constate enfin qu'il existe une division Nord/Sud avec une manifestation du patrimoine immatériel davantage présente en Haute-Corse.

Cette différence peut être expliquée par une trame du territoire et des usages du foncier différenciés entre communes du Nord de l'île et celles du Sud. La forte densité de villages dans les régions comme la Balagne, ou encore la Castagniccia joue un rôle en terme d'intensité de vie culturelle.

PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN 2013



Carte du patrimoine immatériel

3.3. Impact territorial d'une pratique artistique traditionnelle répandue : le chant

Bien que le théâtre ou encore la danse soit pratiqués par un nombre très important d'amateurs, il a semblé important de s'intéresser à la pratique du chant, qu'il s'agisse du chant corse monodique ou polyphonique de tradition orale profane ou sacrée, car il constitue l'un des fondements de la culture et des pratiques culturelles et traditionnelles locales de l'île.

Importante pratique du chant

Cette carte illustre à la fois la forte présence sur l'ensemble du territoire de la pratique du chant, qu'il s'agisse de chorales (musiques du monde), de chorales paroissiales ou de confrérie (langue corse et autres langues), et de réelles dynamiques territoriales bien visibles.

La pratique du chant se structure autour de 5 grands foyers culturels :

- Le pays bastiais et le Cap corse
- La Balagne
- La Casinca, le Boziu, la Castagniccia
- Ajaccio
- Bonifacio, dans une moindre mesure

- Jean Paul Poletti a monté son école de chant à Sartène il y a plus de 15 ans qui a abouti sur le centre d'art polyphonique (effectivement il n'est pas encore ouvert)

Maillage territorial par les confréries

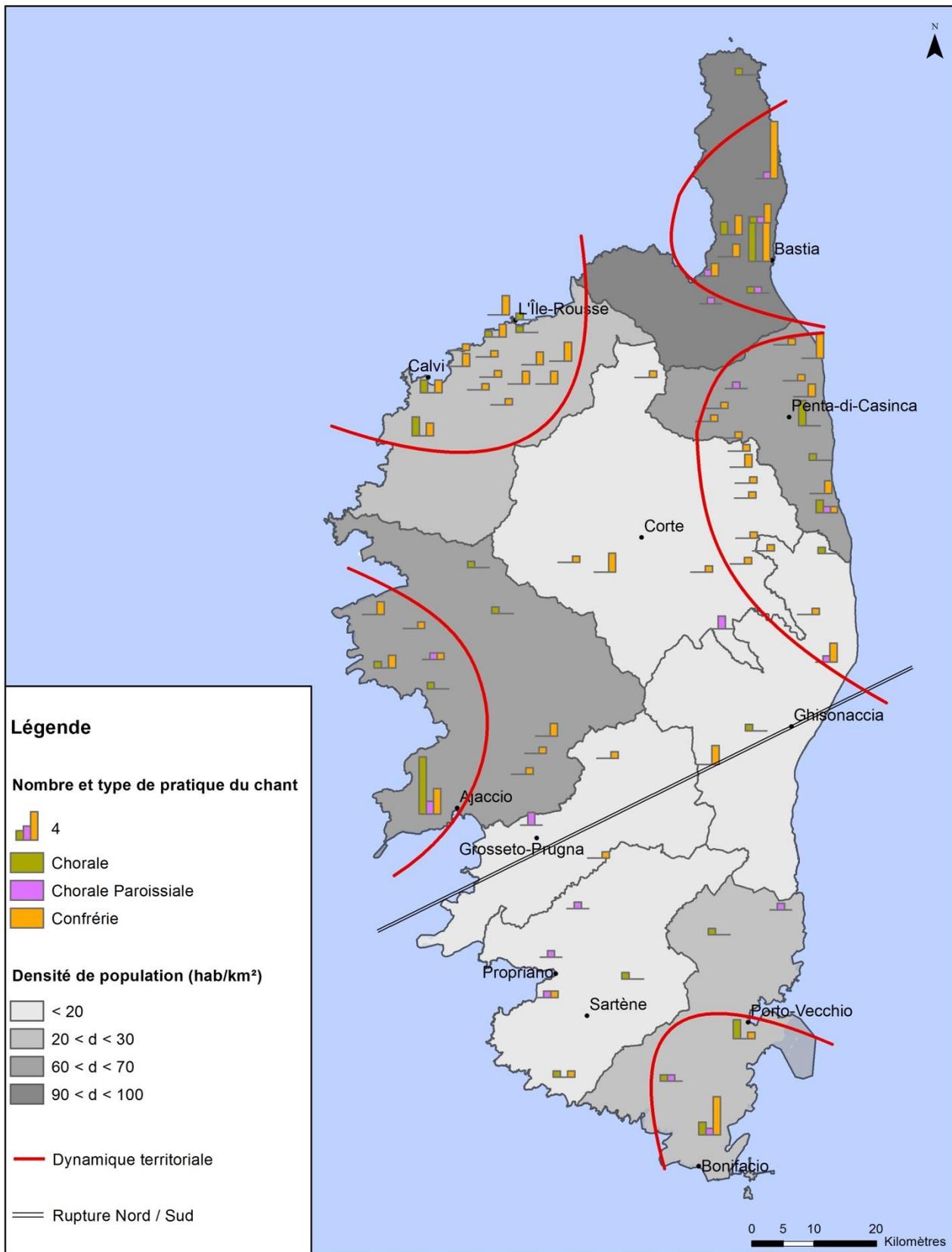
Cette structuration et cette implantation territoriales se font majoritairement à travers la présence des confréries qui maillent et irriguent le territoire.

L'offre de pratique du chant en chorale est assez bien répartie sur l'ensemble du territoire, mis à part en centre corse où l'offre est quasi-inexistante.

Comme pour les événements et animations locales, la Haute-Corse se distingue de la Corse-du-Sud par une forte pratique du chant. Il faut rajouter aux données de cette carte toute une pratique informelle très présente sur l'ensemble du territoire mais difficilement cartographiable.

Il aurait été souhaitable de pouvoir compléter les données des pratiques artistiques en s'intéressant à la danse ou encore au théâtre, mais le manque de données n'a pas permis cette investigation, qui pourrait trouver toute sa place parmi les missions d'un observatoire de la culture.

PRATIQUE DU CHANT EN 2013

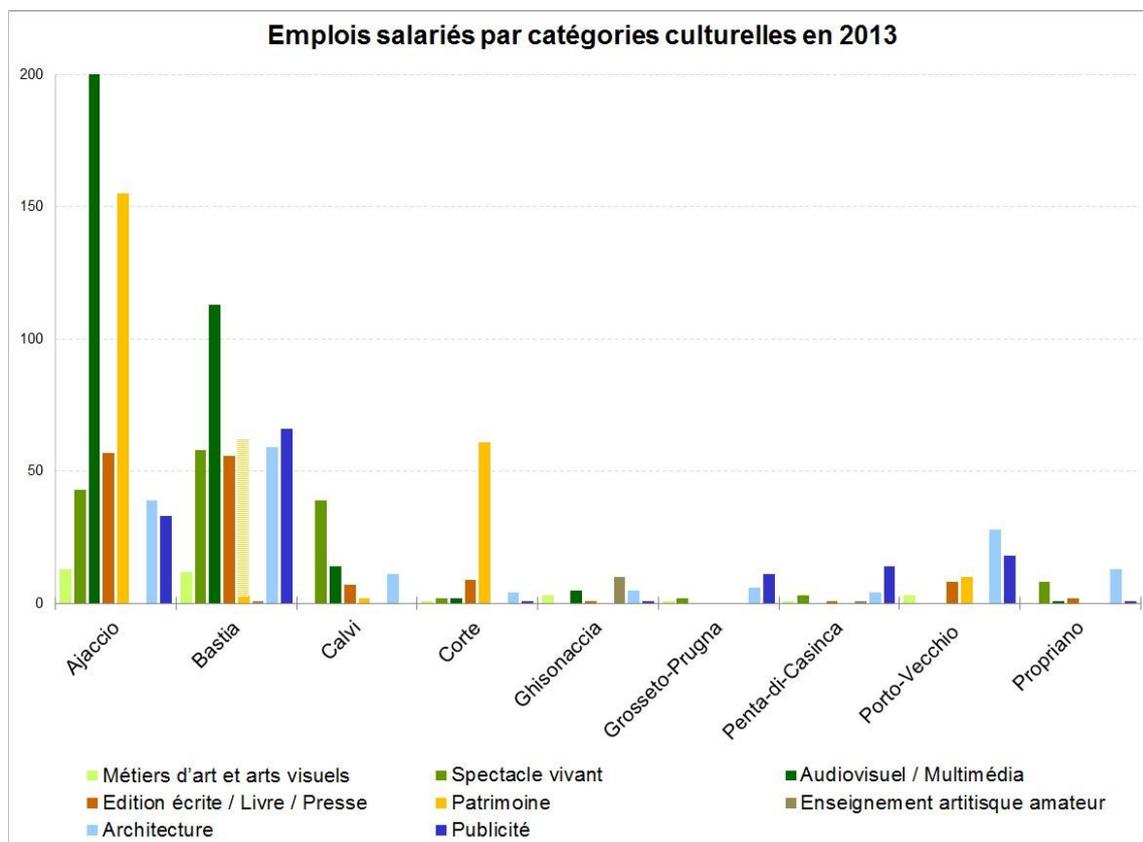


Carte de la pratique du chant

4. LES DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU SECTEUR CULTUREL INSULAIRE

Pour comprendre et analyser les grandes dynamiques à l'œuvre en termes d'emploi et de développement des activités culturelles insulaires, deux graphiques viennent illustrer la problématique.

4.1. Vers une spécialisation des bassins d'emploi culturel ?



Les emplois salariés par catégories culturelles

Ce diagramme a été réalisé à partir de la base de données des emplois salariés par bassin de vie en 2011 de l'INSEE. Les données sont issues du fichier Clap. Il s'agit de données du recensement qui sont d'une part déclaratives et qui incluent les chefs d'entreprises et professions libérales. La partie jaune clair qui apparaît pour le secteur du patrimoine dans le bassin de vie de Bastia, correspond à une estimation du nombre de salariés réalisée à partir de données collectées auprès de différents employeurs et institutions car les données INSEE semblaient ne pas refléter avec exactitude la réalité du terrain.

Le premier graphique représente les emplois salariés par catégorie culturelle des différents bassins de vie. On peut distinguer 5 bassins d'emploi pour le secteur culturel : le bassin d'Ajaccio, de Bastia, de Calvi, de Corte et de Porto-Vecchio. Les autres bassins de vie ont une part très faible de salariés dans le secteur culturel.

Audiovisuel et multimédia

La première catégorie culturelle qui se distingue nettement à l'échelle régionale est celle de l'audiovisuel et des multimédias. C'est le bassin de vie d'Ajaccio qui compte le plus grand nombre d'emplois salariés dans l'audiovisuel. Viennent ensuite les bassins de vie de Bastia, puis plus modestement celui de Calvi.

Patrimoine

La deuxième catégorie culturelle la plus pourvoyeuse d'emplois est celle du patrimoine. Elle arrive en tête à Ajaccio, suivie par Bastia et Corte. Les secteurs de l'édition écrite, du livre et de la presse sont aussi un secteur dynamique, sur Ajaccio et Bastia.

Spectacle vivant

Le spectacle vivant s'illustre toutefois, selon les données INSEE, à Ajaccio, Bastia et Calvi où il domine.

Métiers d'art et arts visuels⁴, architecture et publicité⁵

Enfin, les secteurs des métiers d'art et arts visuels de l'architecture et de la publicité sont représentés dans les bassins de vie de Bastia, d'Ajaccio et de Porto-Vecchio.

Spécialisation des bassins de vie

Ce graphique nous permet de tirer un premier portrait de la répartition des salariés de la culture en Corse et des différentes spécialisations par bassins.

On peut donc considérer que les deux bassins d'emploi les plus dynamiques sont :

- Ajaccio, avec une spécialisation autour de l'audiovisuel et du patrimoine
- Bastia, avec moins d'emplois mais davantage répartis entre les différentes catégories culturelles

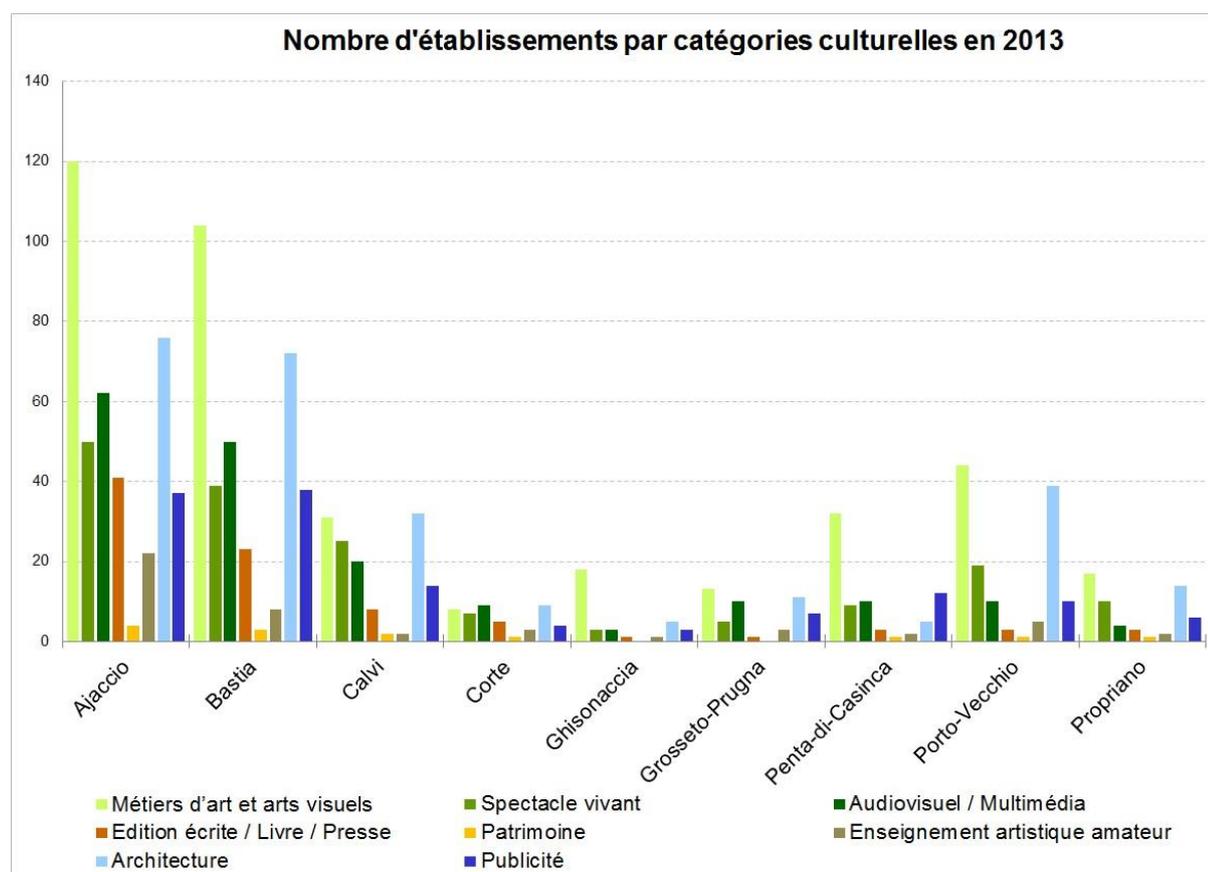
Viennent ensuite les bassins de vie de :

- Corte qui se distingue par le nombre de salariés dans le secteur du patrimoine
- Calvi avec les salariés du spectacle vivant qui dominent
- Porto-Vecchio avec les salariés de l'architecture qui arrivent en tête. Cependant on peut aussi considérer que les secteurs du patrimoine, du spectacle vivant et de l'édition sont des secteurs relativement dynamiques.

⁴ Dans la catégorie « métiers d'art et arts visuels » se trouvent : les professions des arts visuels (Artistes plasticiens, les photographes, les concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration) et les métiers d'art (Artisans d'art et ouvriers d'art).

⁵ Les architectes sont considérés comme faisant partie par la nomenclature INSEE du secteur culturel.

4.2. La fragilité de la production culturelle insulaire



Le nombre d'établissements par catégories culturelles

Ce diagramme présente le nombre d'établissements dans le secteur culturel par commune. On entend par établissement une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Ces établissements produisent des biens et/ou des services. Ces données qui datent de 2011 ont été fournies par l'INSEE et sont issues du fichier Clap. Elles regroupent l'ensemble des catégories faisant partie du secteur culturel dans la nomenclature d'activités françaises.

Le deuxième graphique permet d'avoir une approche géographique de l'économie, en se penchant sur les établissements culturels. On entend par établissement, une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Ces établissements produisent des biens et/ou des services.

L'analyse des établissements culturels donne à voir une autre réalité que celle des salariés.

Métiers d'art et arts visuels⁶

Les métiers d'art et les arts visuels sont la catégorie qui compte le plus d'établissements dans l'ensemble des bassins. Cette catégorie est aussi bien présente dans les pôles supérieurs, secondaires et intermédiaires que dans les bassins de vie plus ruraux.

Architecture⁷

La catégorie des architectes se place en deuxième position avec une surreprésentation de ceux-ci dans les bassins de Porto-Vecchio et Calvi.

Audiovisuel

L'audiovisuel arrive en troisième position en nombre d'établissements, alors qu'il était premier en nombre de salariés. Cela peut signifier que les établissements de catégorie « audiovisuel » sont certes moins nombreux mais plus pourvoyeurs d'emplois, contrairement à l'artisanat qui, lui, salarie peu de monde, créant pourtant une dynamique entrepreneuriale importante mais employant moins de salariés que le secteur audiovisuel.

Spectacle vivant et édition

Enfin, deux autres catégories jouent un rôle important : le spectacle vivant et l'édition, surtout à Ajaccio, Bastia, Calvi et Porto-Vecchio.

Répartition par bassins de vie

En ce qui concerne la répartition des établissements culturels par catégories dans les bassins de vie, on observe une répartition quasi-identique dans les différents bassins. Cette structuration ne permet pas d'identifier de spécialisation.

Finalement, on remarque que les différents secteurs culturels ne participent pas tous de la même économie. L'audiovisuel ou encore le patrimoine ont moins d'établissement mais comptent beaucoup de salariés, alors que les métiers d'art et les architectes ont moins de salariés mais créent une réelle dynamique par leur nombre important.

L'analyse comparée des deux diagrammes ci-dessus tend à démontrer l'existence d'un nombre important d'établissements et d'un faible nombre de salariés ; ce constat est aggravé dans la mesure où quelques structures sur Ajaccio et Bastia concentrent plus de 20 salariés chacune.

Ceci confirme le caractère « atomisé » des industries culturelles insulaires et donc la fragilité des outils de production culturels et artistiques. Cette situation est aggravée en milieu rural.

⁶ Dans la catégorie « métiers d'art et arts visuels » se trouvent : les professions des arts visuels (Artistes plasticiens, les photographes, les concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration) et les métiers d'art (Artisans d'art et ouvriers d'art).

⁷ Les architectes sont considérés comme faisant partie par la nomenclature INSEE du secteur culturel.

2

SYNTHÈSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET PRÉCONISATIONS PAR SÉQUENCES TERRITORIALES

L'état des lieux a permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux par séquences territoriales.

Le maintien et/ou le développement de l'offre et de l'accès à la culture sont deux problématiques majeures.

Par ailleurs, l'état des lieux ayant constaté le caractère « atomisé » des industries culturelles insulaires et donc la fragilité des outils de production culturels et artistiques, il semble opportun de promouvoir une prise en compte ambitieuse des besoins et potentialités des activités et entreprises de la culture dans le cadre des politiques de planification de l'espace et des opérations d'aménagement, à travers l'ensemble des préconisations par séquences territoriales ainsi que par la création de zones urbaines et périurbaines de développement culturel.

Une économie durable et basée sur la production, telle que visée dans le modèle de société du PADDUC, suppose une place pour la culture à la fois motrice et bénéficiaire d'une volonté politique de développement. Pour donner à ces espaces culturels tous leurs sens mais aussi pour éviter la création de ghettos culturels, il conviendra de les intégrer à un projet global de développement durable. Le moyen de cette intégration est, entre autres d'associer ces « zones de développement culturel » à l'économie du loisir, du tourisme et de l'événementiel.

Le PADDUC entend bien sûr "la création" avec toutes les expressions artistiques traditionnelles, mais aussi toutes les activités pouvant être associées à cette économie de production et porteuses d'une dimension culturelle évidente avec un potentiel d'organisation entrepreneuriale voire industrielle. L'industrie du livre et de l'édition, du disque et de l'audiovisuel, de l'artisanat d'art de l'architecture et du design, des agences ou entreprises de communication et de publicité.

La prise en compte des besoins des industries culturelles dans les projets et documents locaux d'urbanisme, devra être effectuée à l'échelle de la Corse, à minima sur les agglomérations d'Ajaccio et de Bastia, de préférence au travers de la réflexion sur les opérations d'aménagement à engager sur les secteurs d'enjeux régionaux identifiés dans le livret III – SAT

Pour mieux prendre en compte la dimension culturelle dans le développement des territoires, le schéma d'organisation territorial des outils et équipements culturels structurants propose un certain nombre de préconisations par grandes zones issues de la carte des équipements culturels.

Zones dynamiques

Agglomération ajaccienne

ENJEUX	PRECONISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concentration des équipements dans la ville-centre avec une forte dépendance des communes limitrophes et de l'agglomération ▪ Faiblesse voire absence d'équipements dans les communes de l'agglomération ▪ Equipements présents trop peu nombreux et sous dimensionnés au regard de la population ▪ Faiblesse des équipements de formation et de pratique artistique et culturelle ▪ Spécialisation dans les secteurs de l'audiovisuel et du patrimoine ▪ Faiblesse de l'offre événementielle ▪ Manque de complémentarité avec la rive sud ▪ Manque de visibilité à l'extérieur de l'île 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'offre culturelle ▪ Encourager le partenariat entre les collectivités des centres urbains et périphériques dans la mesure où la ville-centre supporte des dépenses de centralité et où les résidents des communes périphériques bénéficient de ces équipements plus directement que le reste de l'île ▪ Renforcer l'attractivité de la zone urbaine ▪ Prévoir une accessibilité des équipements culturels (axes routiers structurants, desserte en transports en commun) ▪ Renforcer l'offre de formation et de pratique artistiques ▪ Promouvoir la filière audiovisuelle à travers la mise en place d'un cluster⁸ ▪ Fédérer la zone autour d'un ou plusieurs événements culturels majeurs ▪ Prévoir des sites d'implantation des entreprises culturelles, artistiques, artisanales etc... dans le cadre notamment des opérations d'aménagement d'ensemble en milieu urbain ou périurbain ▪ Promouvoir les liaisons et synergies avec la rive sud ▪ Promouvoir un rayonnement extérieur en favorisant les échanges et les programmes européens et internationaux

⁸ Les clusters sont des concentrations géographiques d'entreprises interconnectées, de services aux entreprises et d'institutions associées (universités, centres de formation, associations professionnelles) dans le but de créer un pôle de compétence régionales.

Agglomération bastiaise

ENJEUX	PRECONISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concentration des équipements dans la ville centre avec une forte dépendance des communes limitrophes et de l'agglomération ▪ Faiblesse globale des équipements culturels dans la ville-centre, au regard de la densité de population et dans les communes de l'agglomération ▪ Sous-dimensionnement des équipements, au regard de la population de l'agglomération ▪ Faiblesse des équipements de formation et de pratique artistiques, au regard de la densité de population ▪ Présence structurante de festivals à Bastia et dans la région bastiaise ▪ Forte présence de la thématique musique actuelle dans l'offre événementielle ▪ Manque de visibilité à l'extérieur de l'île 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'offre culturelle ▪ Encourager le partenariat entre les collectivités des centres urbains et périphériques dans la mesure où la ville-centre supporte des dépenses de centralité et où les résidents des collectivités des communes périphériques bénéficient de ces équipements plus directement que le reste de l'île ▪ Renforcer l'attractivité de la zone urbaine, en proposant une offre d'équipements cohérente avec la densité de population ▪ Prévoir une accessibilité des équipements culturels (axes routiers structurants, desserte en transports en commun) ▪ Renforcer l'offre de formation et de pratique artistiques ▪ Consolider l'offre événementielle et en faire un outil de promotion pour le territoire ▪ Promouvoir les activités amateurs ▪ Prévoir des sites d'implantation des entreprises culturelles, artistiques, artisanales etc... dans le cadre notamment des opérations d'aménagement d'ensemble en milieu urbain ▪ Favoriser le maintien de festivals spécifiques (danse) ▪ Promouvoir un rayonnement extérieur en favorisant les échanges et les programmes européens et internationaux

Zones intermédiaires

Balagne

ENJEUX	PRECONISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faiblesse des équipements, par rapport à la population résidente et touristique ▪ Présence de pôles spécifiques ▪ Foisonnement culturel via les festivals, les lieux de créations artistiques uniques en Corse (lieux de résidence de création professionnelle), la pratique du chant ou encore les acteurs du patrimoine immatériel ▪ Faiblesse des équipements de formation et pratique artistiques ▪ Faiblesse des équipements de diffusion de spectacles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'offre culturelle ▪ Mettre en réseau les pôles de compétences artistiques et culturels et accompagner les expériences de mutualisation ▪ Favoriser le rayonnement international des équipements à vocation spécifique ▪ Rattacher le foisonnement culturel à des équipements culturels ▪ Renforcer l'offre de formation et de pratique artistiques, notamment musicales ▪ Consolider l'offre événementielle et l'utiliser comme moteur de promotion culturelle à l'international

Sartenais-Valinco

ENJEUX	PRECONISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence d'équipements équivalents en nombre et en type entre Propriano et Sartène ▪ Territoire essentiellement rattaché à ces deux villes en termes d'offre culturelle et de formation artistique et culturelle ▪ Manque de complémentarité entre les deux pôles ▪ Mise en concurrence des équipements ▪ Faiblesse de l'offre événementielle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en réseau des équipements de Propriano et Sartène ▪ Renforcer les synergies et les potentiels de compétences et/ou de spécialisation territoriale ▪ Mutualiser les moyens entre les deux pôles ▪ Favoriser le rayonnement de ces équipements ▪ Accompagner la spécialisation dans le secteur du spectacle vivant (musique) et du patrimoine (archéologie)

Extrême sud

ENJEUX	PRECONISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence faible d'équipements à Porto-Vecchio et Bonifacio ▪ Faiblesse des équipements culturels dans la zone par rapport à la population résidente et touristique ▪ Zone sous dotée, au regard des potentiels de développement ▪ Pas de dynamique culturelle visible malgré la présence d'un équipement spécifique (cinémathèque) ▪ Faiblesse relative de l'offre événementielle ▪ Faiblesse des équipements de formation et pratique artistique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'offre culturelle de la zone au vu de sa volonté de développement urbain et touristique ▪ Mutualiser les moyens entre les deux pôles ▪ Mettre en réseau les équipements de Porto-Vecchio et Bonifacio ▪ Favoriser une diversification de l'offre ▪ Valoriser les équipements culturels en manque de visibilité à travers des événements initiés ou relayés par les collectivités pour accueillir des activités complémentaires ▪ Travailler au rayonnement régional des équipements existants ou à venir ▪ Développer l'offre de formation et de pratique artistiques

Corte

ENJEUX	PRECONISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exception cortenaise au sein d'une zone avec une quasi-absence en termes d'équipements culturels ▪ Développement des équipements liés à la dynamique de l'Université de Corse ▪ Double enjeu par rapport à la population de la zone rurale et des étudiants ▪ Faiblesse des équipements de formation et de pratique artistiques ▪ Faible dynamique événementielle et festive 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir le niveau d'équipements culturels et favoriser la diffusion de spectacles ▪ Augmenter l'offre de pratiques artistiques ▪ Favoriser les liens et les échanges avec le monde rural qui entoure Corte ▪ Renforcer l'accessibilité vers Corte et le rôle de repère structurant au sein de la zone ▪ Favoriser l'émergence d'une offre événementielle structurante ▪ Favoriser les liens entre l'Université et les structures régionales d'enseignement artistique (cinémathèque, conservatoire, centre d'art polyphonique etc...) ▪ Développer l'offre de formation culturelle initiale

Espace contraint

Corse rurale de l'intérieur

ENJEUX	PRECONISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible nombre d'équipements culturels ▪ Zone de cumul de contraintes géographiques et socioéconomiques ▪ Foisonnement culturel intense autour de l'expression orale, de l'artisanat et des événements festifs ▪ Présence de festivals spécialisés dans des pôles ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir le dynamisme des acteurs du patrimoine immatériel ▪ Favoriser le développement des activités artisanales ▪ Améliorer l'accessibilité des résidents de l'espace contraint vers les zones dynamiques et intermédiaires en termes d'équipements culturels ▪ Valoriser la présence d'évènements festifs ▪ Favoriser l'émergence de festivals spécialisés

Ouest Corse, littoral escarpé

ENJEUX	PRECONISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible nombre d'équipements culturels ▪ Zone de cumul de contraintes géographiques et socioéconomiques ▪ Présence de festivals et équipements spécialisés dans des pôles ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'accessibilité des résidents de l'ouest corse vers les zones dynamiques et intermédiaires ▪ Valoriser la présence d'évènements festifs et/ou de festivals spécialisés ▪ Maintenir les lieux de diffusion de culture, d'enseignement et de pratique artistiques ▪ Encourager la mise en réseau des équipements et l'itinérance

Zone de dilution

Côte orientale

ENJEUX	PRECONISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Localisation des équipements culturels en chapelet le long de l'axe routier ▪ Faiblesse et sous-dimensionnement des équipements culturels et de formation ▪ Développement linéaire de l'offre culturelle ▪ Manque de concentration, de complémentarité et de visibilité des équipements culturels / risque de banalisation ▪ Vitalité du patrimoine immatériel surtout dans le domaine de l'artisanat et de l'animation locale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Besoin d'une réflexion d'ensemble au sein de la zone ▪ Prévoir la structuration d'un ou plusieurs pôles culturels au sein de la zone (parallélisme avec l'objectif de structuration de centralités urbaines sur ce territoire) ▪ Mise en réseau des équipements existants ▪ Augmenter l'offre de formation et de pratique artistiques ▪ Valoriser le foisonnement culturel et festif ▪ Rattacher les communes des piémonts vers l'offre du littoral en améliorant leur accessibilité



L'ARMATURE URBAINE DE LA CULTURE

1. LA CARTE DE L'ARMATURE URBAINE DE LA CULTURE

La carte de l'armature urbaine de la culture répond à la même logique que la carte de l'armature urbaine régionale. Alors que la carte de l'armature urbaine régionale caractérise les niveaux de pôles en fonction du nombre de services à la population et d'équipements structurants dans les pôles, la carte de l'armature urbaine de la culture, elle, vient éclairer le niveau et le type d'offre culturelle dans les communes.

La **carte de l'armature urbaine de la culture** est fondée sur une méthode qui met en avant 4 éléments principaux : **l'offre culturelle permanente, l'offre culturelle événementielle, l'offre d'enseignement et de formation** et enfin le **dynamisme économique**. Ces 4 éléments sont représentés sur la carte par une cible qui caractérise chaque pôle.

La **carte de l'armature urbaine est composée pour les ¾ de données à caractère évolutif** : l'offre événementielle, l'offre d'enseignement artistique et le dynamisme économique, sont des données qui par définition peuvent évoluer chaque année. Certains festivals seront amenés à disparaître, au même titre que certaines associations d'enseignement artistique cesseront leurs activités, alors que d'autres se créeront. Ce qui signifie que la carte présente des limites, totalement assumées et inhérentes à l'utilisation de données fortement évolutives.

Pour cette raison, la carte de l'armature de la culture n'a **aucun caractère prescriptif ni normatif**, elle a vocation à représenter une réalité des pôles culturels de notre île aujourd'hui, que la seule cartographie des équipements culturels ne saurait représenter. Il s'agit donc bien d'une photographie de l'armature culturelle à un instant T, et en aucun cas de figer des communes dans leur développement ou d'en privilégier d'autres au prétexte qu'elles figureraient dans cette carte. La production de cette carte ne vise aucunement à orienter d'éventuelles subventions ou des choix de localisation d'équipements.

La méthode

La méthode qui a été mise au point pour définir les niveaux de polarité s'appuie sur les 4 éléments constitutifs de la cible, qui sont les suivants :

- L'offre culturelle permanente est caractérisée par la présence d'équipements culturels tels que : les musées, les salles de spectacles, les lieux d'exposition, les cinémas, et les bibliothèques/médiathèques,
- L'offre culturelle événementielle est caractérisée par la présence : de festivals et d'acteurs du patrimoine immatériel œuvrant dans le domaine des pratiques sociales, des rituels et des événements festifs,
- Les équipements de formation et de pratique artistiques sont évalués à travers la présence de : conservatoires à rayonnement départemental, lieux d'enseignement et de pratiques artistiques, et établissements culturels,
- Le dynamisme du secteur culturel est évalué en fonction du nombre d'établissements culturels et des acteurs du patrimoine immatériel œuvrant dans le domaine du savoir-faire et de l'artisanat.

Pour définir le niveau de pôle, la méthode suivante a été appliquée :

Thème : offre culturelle permanente :

Pôle de proximité (4)	Au moins 1 équipement culturel (de type musée, salle de spectacle, lieu d'exposition, bibliothèque, cinéma)
Pôle intermédiaire (3)	Au moins 2 équipements culturels de type différent (musée, salle de spectacle, lieu d'exposition, bibliothèque) ou 1 cinéma
Pôle secondaire (2)	Au moins 3 équipements culturels de type différent (musée, lieu d'exposition, bibliothèque) ou 1 cinéma et une salle de spectacle
Pôle supérieur (1)	Au moins 4 équipements culturels de type différent (musée, lieu d'exposition, bibliothèque, salle de spectacle) et 1 cinéma

Thème : offre culturelle événementielle :

Pôle de proximité (4)	1 festival, dont la fréquentation est comprise entre 250 et 500 personnes ou 2 acteurs dans l'animation locale et événement festif
Pôle intermédiaire (3)	1 festival, dont la fréquentation est comprise entre 500 et 2 000 personnes ou 3 acteurs dans l'animation locale et événement festif
Pôle secondaire (2)	1 festival, dont la fréquentation est comprise entre 2 000 et 8 000 personnes
Pôle supérieur (1)	1 festival, dont la fréquentation est supérieure à 8 000 personnes

Thème : dynamisme culturel :

Pôle de proximité (4)	Somme des établissements culturels et patrimoniaux et des acteurs dans le domaine du savoir-faire / artisanat comprise entre 1 et 4
Pôle intermédiaire (3)	Somme des établissements culturels et patrimoniaux et des acteurs dans le domaine du savoir-faire / artisanat comprise entre 5 et 10
Pôle secondaire (2)	Somme des établissements culturels et patrimoniaux et des acteurs dans le domaine du savoir-faire / artisanat comprise entre 11 et 40
Pôle supérieur (1)	Somme des établissements culturels et patrimoniaux et des acteurs dans le domaine du savoir-faire / artisanat supérieure à 40

Thème : enseignement et pratique artistique ou culturel

Pôle de proximité (4)	Au moins 1 établissement d'enseignement culturel
Pôle intermédiaire (3)	Au moins 2 établissements d'enseignement culturel
Pôle secondaire (2)	Au moins 1 lieu d'enseignement culturel ou au moins entre 3 et 10 établissements d'enseignement culturel
Pôle supérieur (1)	1 conservatoire ou au moins un nombre d'établissements d'enseignement culturel supérieur à 10

Pour déterminer le niveau de pôle culturel global, un calcul a été effectué à partir du résultat par pôle pour caractériser s'il s'agit d'un pôle supérieur, secondaire, intermédiaire, de proximité ou une unité urbaine.

Il a été nécessaire d'effectuer une moyenne des 4 critères et d'arrondir celle-ci (par exemple, une commune ayant une moyenne de 3.75 a été arrondie à 4 (pôle de proximité) et une autre ayant une moyenne de 2.25 a été arrondie à 2 (pôle secondaire)), ce qui donne la note globale du pôle qui est matérialisée sur la carte par un rond noir.

Enfin, pour représenter l'écart qui peut exister entre le niveau d'équipements publics au sens large sur la carte de l'armature urbaine et le niveau d'offre culturelle, un cercle de couleur violet représente le niveau du pôle dans la carte de l'armature urbaine. Cette double représentation permet de visualiser si les différents pôles ont un niveau de développement culturel en adéquation avec le niveau des autres services à la population, où encore si la culture est sous ou sur représentée par rapport à l'ensemble des fonctions ou équipements d'un pôle.

Les niveaux de pôles

Il existe aujourd'hui 55 pôles dans l'armature urbaine de la culture. On compte 39 pôles de proximité, 11 pôles intermédiaires, 3 pôles secondaires et 2 pôles supérieurs.

La carte de l'armature urbaine de la culture donne à voir que les relations entre la culture et le territoire renvoient à des réalités locales distinctes, selon des critères multiples : localisation, taille, profil démographique, profil culturel, ressources financières, histoire économique.

On constate que les pôles ont des profils variés mais que certaines tendances sont à l'œuvre. L'organisation spécifique micro régionale se confirme avec plusieurs profils de pôles mais aussi plusieurs profils d'organisation territoriale.

Typologie de l'armature urbaine de la culture

Les pôles supérieurs (2)	Ajaccio; Bastia
Les pôles secondaires (3)	Porto-Vecchio ; Calvi ; Corte ;
Les pôles intermédiaires (11)	Bonifacio ; Propriano ; Sartène ; Calenzana ; Furiani ; Patrimonio ; Pigna ; Prunelli-di-Fiumorbu ; Saint Florent ; L'Île Rousse ; Vico ;
Les pôles de proximité (39)	Sisco ; Brando ; Santa-Maria-di-Lota ; Casaglione ; Cuttoli-Corticchiato ; Lecci ; Marignana ; Peri ; Sari-Solenzara ; Serra di Ferro ; Zonza ; Belgodère ; Cervione ; Corbara ; Moïta ; Oletta ; Olmi-Capella ; Penta-di-Casinca ; San Nicolao ; Santa-Reparata-di-Balagna ; Talasani ; Afa ; Alata ; Bastelicaccia ; Cargèse ; Coti-Chiavari ; Grosseto-Prugna ; Pietrosella ; Sarrolo-Carcopino ; Aleria ; Biguglia ; Borgo ; Ghisonaccia ; Lama ; Lucciana, Lumio ; Talasani ; Vescovato ; Ville-di-Pietrabugno

2. LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT PROPRES À CHAQUE NIVEAU DE L'ARMATURE URBAINE DE LA CULTURE

Unités villageoises

La carte de l'armature urbaine de la culture identifie les unités villageoises comme plus petit niveau de pôle, c'est-à-dire les communes disposant d'une offre culturelle, d'une offre événementielle, d'une offre de formation, et de présence d'acteurs culturels, trop faibles pour pouvoir être représentées sur la carte. Cela ne signifie donc pas qu'il ne s'y passe rien en terme de vie culturelle mais plutôt que ces unités villageoises n'atteignent pas le niveau requis pour être représentées sur la carte comme étant un pôle de proximité.

Le principal enjeu pour ces pôles est l'accessibilité aux autres niveaux de pôles afin que les populations aient accès à une offre culturelle plus structurée. Les possibilités de transport identifiées sont principalement du transport individuel motorisé, ce qui signifie que les investissements à réaliser pour le maintien de la qualité et/ou la rénovation du réseau routier tertiaire doit être une priorité, ainsi que le soutien à toutes les initiatives envisageables en terme de mutualisation des moyens de déplacement ou de transport à la demande ; à la fois pour donner la possibilité à ces populations d'accéder à une offre culturelle, et pour permettre aux équipements culturels des autres niveaux de pôle d'accroître leur zone d'influence et donc leur attractivité et donc leur viabilité.

Pôles de proximité

Les pôles de proximité sont les plus nombreux et les plus petits pôles « émetteurs de culture » de l'armature urbaine de la culture. Ils disposent pour la plupart d'un équipement et/ou d'un événement qui les font émerger, parfois au milieu de déserts démographiques et culturels. La viabilité de ces équipements et/ou événements est conditionnée par les possibilités d'accès. D'autant que les offres des pôles de proximité bénéficient souvent d'un rayonnement micro régional dans la mesure où ces pôles sont des villages ruraux.

Le maillage avec les autres niveaux de pôles est d'autant plus important que les profils des pôles de proximité sont pour la plupart des profils assez déséquilibrés avec une petite offre événementielle et la présence d'un dynamisme économique. Ceci signifie donc que même si ces pôles de proximité ont le mérite d'exister, ils restent fortement dépendants vis-à-vis des pôles de niveau supérieur, notamment pour ce qui est des équipements culturels et de la formation et la pratique artistique.

Pôles intermédiaires

Les pôles intermédiaires maillent les territoires des microrégions avec des offres variées et différenciées selon les pôles. Certains de ces pôles sont situés dans les bassins de vie des pôles supérieurs et secondaires et viennent alors compléter l'offre de ces pôles (pouvant participer d'une logique d'organisation « métropolitaine » dans les deux agglomérations principales) alors que d'autres sont situés dans des communes rurales et sont des pôles particulièrement importants pour la diffusion de la culture dans les territoires.

Les pôles intermédiaires sont un relais essentiel pour maintenir une offre dans le rural mais ils présentent aussi un enjeu consistant à favoriser les synergies entre équipements culturels et de formation, et les événements et/ou festivals pour créer une émulation avec les autres niveaux de pôles. Leur présence est d'autant plus fondamentale que ces offres culturelles irriguent des territoires vastes où la population est souvent peu dense.

Du fait de la présence de pôles avec des profils très marqués, il serait important de concevoir une meilleure articulation entre offre permanente et offre événementielle, entre offre de formation et dynamisme culturel. Les offres de nature événementielle et festivalière peuvent contribuer à la valorisation des équipements culturels, permettant à ces derniers d'accroître leur visibilité et leur centralité dans leurs microrégions.

L'objectif n'est pas à terme que chaque pôle intermédiaire passe au niveau de pôle supérieur, en revanche, les pôles intermédiaires qui ont des profils très marqués (à dominante événementielle et/ou dynamisme culturel sans équipements et/ou sans offres de formation) ont vocation à combler les manques mis en exergue sur la cible de la représentation cartographique, pour essayer d'avoir un niveau de développement culturel plus homogène dans chacun des domaines.

Pôles secondaires

Les pôles secondaires de l'armature urbaine de la culture sont au nombre de 3; il s'agit de Porto-Vecchio, Calvi et Corte. On observe au sein de ces pôles un déficit d'équipements de formation et de pratique artistiques. Comblé ce retard semble donc un impératif pour le renforcement et la structuration de ces pôles.

Les pôles secondaires nourrissent des échanges intenses au sein des bassins de vie ainsi qu'au niveau régional, pour certains avec des équipements à vocation spécifique qui peuvent avoir une vocation internationale. On constate aussi, de manière générale, une inégale accessibilité à ces pôles. Ces pôles jouent un rôle fondamental dans l'accès à la culture de ces microrégions dynamiques et contribue aussi à l'attractivité touristique et/ou estudiantine pour Corte.

Pôles supérieurs

Les pôles supérieurs sont Ajaccio et Bastia et correspondent donc aux deux communes « centre » des agglomérations de l'île. Leur présence est particulièrement importante en terme de diffusion de la culture, et d'accès à la culture et à la création pour les bassins de vie les plus peuplés.

Leur impact sur le territoire est considérable, ils constituent de véritables pôles émetteurs de culture, le maintien de ces pôles ainsi que leur rayonnement vers les autres niveaux de pôles est un impératif. Ces pôles ont aussi un potentiel touristique majeur. De ce fait, il faut considérer qu'à la clientèle locale s'ajoute la clientèle touristique, ce qui augmente le nombre de passages et le besoin de stationnement.

Même si ces pôles sont considérés comme supérieurs par la cible de la représentation cartographique, il faut les remettre dans leur contexte urbain, démographique et institutionnel. Aussi, même si les « cibles » sont pleines ou quasi-pleines, il ne faut pas en conclure que la situation en termes de développement culturel est satisfaisante. Car, comme cela est souligné dans l'analyse des séquences territoriales, à l'échelle des bassins de vie, les zones sont souvent sous-dotées au regard de la population. Ce phénomène est renforcé par le fait que les pôles supérieurs sont pour la plupart entourés de pôles intermédiaires ou de proximité, ce qui signifie que l'attractivité vers les pôles supérieurs et secondaires est d'autant plus forte.

Enfin, il convient d'insister sur le fait que le caractère « supérieur » d'un pôle ne s'apprécie que relativement au reste du territoire insulaire, et que pour répondre à l'objectif d'une meilleure intégration de la Corse dans son environnement européen et méditerranéen, le rayonnement culturel extérieur des deux pôles d'Ajaccio et Bastia (tous secteurs confondus) doit être une priorité, à prendre en compte notamment dans les projets d'aménagement urbain et des politiques d'organisation des grands équipements publics.



MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA

1. LES CRITÈRES D'IMPLANTATION D'UN ÉQUIPEMENT CULTUREL

Le PADD précise qu'il « appartient aux communes et/ou aux EPCI d'évaluer la localisation et le dimensionnement précis des équipements conformément aux orientations et aux critères du schéma des outils et équipements culturels structurants. »

La décision de construire un bâtiment public ou privé sur un site donné doit être précédée par la réalisation d'études préalables qui doivent permettre de juger de l'opportunité de la réalisation de l'équipement, de sa localisation et ainsi que du contenu (destination/vocation/fonction de l'équipement) de l'opération.

Ces études préalables doivent apporter une aide à la décision. Elles rassemblent donc l'ensemble des informations qui définissent l'équipement ou le service à créer. Elles permettent de matérialiser les fonctions définies par l'analyse des besoins pour réaliser le bâtiment ou les espaces en étudiant successivement différents facteurs.

Derrière la qualité du projet urbain, architectural et environnemental d'un équipement culturel, se lisent l'ambition et la qualité du projet politique et social du maître d'ouvrage.

Sa localisation dans la ville ou le village, son environnement, son architecture même, doivent affirmer et valoriser cette identité. Les équipements culturels doivent être facilement accessibles et repérables.

Les critères ci-dessous sont à prendre en compte par les porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés. Les maîtres d'ouvrage doivent s'interroger et répondre à cette série de critères avant la construction ou la rénovation d'un bâtiment public ou privé.

CRITERES	OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE
Définition des besoins	Caractériser le projet	Justifier un besoin d'équipement culturel au regard d'un diagnostic territorial à l'échelle de l'intercommunalité et/ou du bassin de vie (plus large que l'intercommunalité)
		Justifier le choix entre une construction nouvelle et l'aménagement d'une construction existante
		Démontrer qu'il n'existe pas d'équipements de même nature au sein de la zone d'influence du futur équipement (existants ou envisagés) ; le cas échéant concevoir la complémentarité avec les équipements existants
Localisation	Insérer l'équipement culturel dans le circuit quotidien des habitants et favoriser les synergies	Rechercher la proximité avec d'autres équipements ou services (administratifs, commerciaux, enseignement supérieur, scolaires ou socioculturels)
	Justifier la localisation souhaitable de l'équipement culturel	Préciser les raisons pour lesquelles le projet d'équipement se trouve dans ou en dehors du pôle
		Préciser le choix du terrain eu égard au projet urbain global, aux servitudes du site, aux caractéristiques du sous-sol, à l'exposition au soleil et au vent, au voisinage, aux abords et aux possibilités d'accès
Insertion dans l'espace urbain	Aménager les abords de l'équipement	Assurer l'accessibilité de tous, et en particulier des personnes à mobilité réduite, par la continuité des cheminements, le choix des matériaux, la signalétique, etc...
		Mettre en scène l'équipement (création d'un parvis) et prévoir une mixité des usages de l'équipement culturel afin d'augmenter la fréquentation et d'ouvrir à un plus large public
		Offrir un espace convivial aux usagers ou aux passants
	Insérer au mieux dans le bâti environnant et affirmer sa vocation d'équipement culturel	Réaliser un bâtiment qui par son implantation (orientation...), sa volumétrie et son architecture, renforce la visibilité du bâtiment et sa capacité à accueillir et représenter sa fonction

Catégories d'usagers et pratiques locales	Définir les usagers potentiels et les besoins des différentes clientèles	Etablir les zones d'influence générale (zones de chalandise) à partir d'unités distance/temps, en prenant en compte les axes de circulation, les moyens d'accès pour les piétons, les cyclistes, les automobiles, les transports en commun, etc.
		Analyser les caractéristiques sociologiques et professionnelles du bassin concerné
Accessibilité / Mobilité	L'équipement doit être accessible dans de bonnes conditions par l'ensemble des modes de déplacement	Prendre en compte la desserte de l'équipement culturel par les différents moyens de transports (en particulier collectifs terrestres et voies maritimes pour les territoires côtiers)
		Répondre aux besoins de stationnement, rechercher la mutualisation et le foisonnement des parkings existants
	Favoriser les modes de déplacement doux et l'usage des transports en commun	Prévoir la réalisation des aménagements nécessaires : cheminements piétons, pistes cyclables, arrêt de bus (publics et/ou scolaires)...
Coût	Maîtriser le coût global	Mettre en place dès la phase conception les conditions futures de son exploitation, de sa maintenance et de son entretien (techniques simples, matériaux durables...)
		Proposer les premières estimations financières
Gouvernance	Favoriser la concertation et la mutualisation des moyens	Porter à connaissance les informations sur la base des renseignements ainsi rassemblés, des services et des commissions qui auront à exprimer des avis
		Prévoir les premières consultations des élus locaux et, si possible, des futurs usagers et utilisateurs, des associations culturelles du secteur ainsi que du public
		Prévoir la mise en réseau de l'équipement et les mutualisations possibles au sein de l'EPCI et/ou du bassin de vie

2. LES INDICATEURS DE SUIVI

Le suivi et l'évaluation du Schéma doivent se faire à travers une série d'indicateurs qui permettront d'évaluer l'impact de celui-ci sur la planification et la réduction de la fracture territoriale que ce schéma cherche à combattre en augmentant les possibilités d'accès à la culture pour les résidents.

Afin de compléter et d'amplifier les bases de données actuelles, le présent schéma propose aussi une liste non exhaustive, de données qui pourraient être compilées afin d'améliorer le niveau de connaissance actuelle des pratiques et usages des résidents corses dans leur rapport à la culture.

L'AAUC, en partenariat avec les observatoires régionaux, lorsque cela s'avère nécessaire, est en charge de la collecte et de l'évaluation des indicateurs de suivi.

Les indicateurs de suivi à mesurer au niveau des différentes séquences territoriales du schéma des outils et équipements culturels structurants sont les suivants:

- Mise en place de partenariats entre les collectivités des centres urbains et périphériques et / ou prise en charge de la compétence culture par les EPCI.
- Mise en place de dispositifs pour une meilleure accessibilité des équipements culturels. Présence de desserte(s) par les transports en commun des équipements culturels. Signalétique urbaine.
- Création ou projet de mise en œuvre de clusters⁹ et/ou création de sites dédiés aux entreprises culturelles.
- Mise en place de programmes européens, internationaux et/ou au sein du bassin Méditerranée d'échanges et de promotion de la culture corse.
- Mise en place d'outils de mise en réseau des équipements.

3. CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNÉES

L'élaboration de ce schéma a mis en évidence, un certain nombre de données manquantes, qu'il serait souhaitable de recueillir, afin d'affiner au mieux les mesures et politiques publiques en faveur du développement culturel. Ces données, non exhaustives, pourront faire l'objet d'un travail en partenariat avec le futur observatoire de la culture.

Constitution d'une base de données :

- Pour mesurer la fréquentation des équipements culturels : Recueil de données sur les usagers des équipements culturels (âge ; provenance...)
- Pour mesurer la fréquentation des festivals : Recueil de données sur les usagers des festivals (âge ; provenance...)
- Pour mesurer la mobilité et l'accessibilité aux équipements culturels : Recueil de données sur l'accessibilité physique (temps de parcours), tarifaire (prix), cognitive (profil du public)
- Pour mesurer la programmation artistique : Recueil de données sur la programmation des équipements culturels (nombre de spectacles et/ou d'évènements par an ; nature des spectacles...)

⁹ Les clusters sont des concentrations géographiques d'entreprises interconnectées, de services aux entreprises et d'institutions associées (universités, centres de formation, associations professionnelles) dans le but de créer un pôle de compétence régionales.

Remerciements

Le Schéma d'Organisation Territorial des Outils et Equipements Culturels Structurants n'aurait pu voir le jour sans l'étroite collaboration, la mise à disposition des données et les conseils avisés des services de la Direction de la Culture et du Patrimoine, qu'il s'agit de remercier pour leur aide précieuse.



Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse

Ancienne clinique Ripert

5, rue Prosper Mérimée

CS 40001 - 20181 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04 95 10 98 64